

AU COEUR DU FOOTBALL



- Directeur général ○
- Bericht des UEFA-Exekutivkomitees ○
- Directeur général adjoint ○
- Marketing et droits des médias ○
- Football professionnel ○
- Développement du football ○
- Communication et RP ○
- Associations nationales ○
- Questions juridiques et licence des clubs ○
- Services ○
- UEFA Media Technologies SA ○
- Marketing et gestion des médias de l'UEFA ○
- Euro 2008 SA ○
- Finances ●

Rapport Financier 2005 / 2006



Tous les chiffres en 1 000 EUR (KEUR)	2004 / 05 (11 mois)	2005 / 06
Compte de résultats consolidé:		
Total Recettes	659 197	700 448
Distribution aux équipes participantes	441 533	450 831
Paielements de solidarité	135 281	123 351
Résultat d'exploitation	70 528	38 647
Résultat net	21 465	32 428
Bilan consolidé:		
Total du capital de l'UEFA	211 811	242 484
Total du Bilan	826 238	772 829
Tableau consolidé des flux de Trésorerie:		
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-48 337	54 407
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-54 222	-20 917
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-135 281	-123 351
<i>Variation de la trésorerie & équivalents</i>	-237 840	-89 861
Administration:		
Total coûts d'administration de l'UEFA	24 065	27 408
Gestion des actifs:		
Total du rendement	11 286	15 615
Nombre d'employés:		
UEFA	172.0	183.5
UEFA Media Technologies SA	43.3	53.0
Euro 2008 SA	23.5	46.0
UEFA Apprentis & Stagiaires	2.5	2.5
Total	241.3	285.0
(correspondant à un taux équivalent de 100%)		
Nombre de matches organisés par l'UEFA:		
Compétitions des clubs	657	659
Compétitions des équipes nationales (inclus moins de 21 ans)	0	273
Football féminin (inclus moins de 19 ans)	355	345
Futsal	205	69
Compétitions des jeunes (moins de 17 ans & 19 ans)	259	259
Autres Compétitions (Coupe des Régions & Coupe Méridien)	89	0
Total	1 565	1 605

Table des matières

Remarques Préliminaires

Remarques préliminaires concernant l'établissement des états financiers	03-04
---	-------

Etats Financiers Consolidés



Compte de résultats consolidé	05-06
Bilan consolidé	07-08
Tableau consolidé des flux de Trésorerie	09-10

Annexe aux états financiers consolidés



Table des matières	11
Informations Générales	11
Principales Méthodes Comptables	11-16
Notes et Explications sur le Compte de Résultats consolidé	17-21
Notes et Explications sur le Bilan consolidé	22-25
Mouvements des fonds propres consolidés	26
Notes aux états financiers consolidés	27
Rapport du réviseur des comptes consolidés	28

Etats Financiers de l'UEFA

WE CARE ABOUT FOOTBALL



Compte de Résultats de l'UEFA en francs suisses	29
Bilan de l'UEFA en francs suisses	30
Annexe aux états financiers de l'UEFA	31
Rapport de l'organe de révision de l'UEFA	32

Other Disclosures

(Autres annexes) Ce chapitre est en version anglaise uniquement



Net result by competition and cost driver	33-34
UEFA Champions League	35-36
UEFA Champions League: Competition Result	37
UEFA Champions League: Distribution to the 32 Teams	38
Flow of Money – Payments in favour of Associations	39
Flow of Money – HatTrick solidarity payments	40

Ce Rapport Financier est publié en anglais, français et allemand. Il est fait référence au chapitre «Finance» du Rapport annuel du Directeur Général pour la saison 2005/06. En cas de divergences entre les textes des deux documents, la version anglaise fait foi selon l'article 4.3 des Statuts de l'UEFA.



Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier 2005/06 élaboré sous une forme différente et ceci pour les raisons mentionnées ci-après afin de se rapprocher des normes internationales, en adoptant notamment une structure très similaire à celle d'une société cotée en Bourse et/ou utilisant le marché international des capitaux pour refinancer ses activités.

L'exercice 2005/06 a été considéré comme étant le meilleur moment pour adapter et modifier la politique en matière d'information financière pour les raisons suivantes:

- c'est le premier exercice s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin;
- le rapport annuel du Directeur Général couvre précisément la même période;
- ce rapport financier fait partie intégrante du rapport du Directeur Général 2005/06;
- l'UEFA publie pour la première fois l'ensemble des chiffres consolidés; et
- l'euro a été choisi comme devise **de présentation des comptes.**

2005/06 est le premier exercice s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin

Conformément à la décision du Congrès de l'UEFA 2006, les exercices financiers s'étendent désormais du 1^{er} juillet au 30 juin, ce qui correspond mieux à la saison de football. Les premiers matches de qualification pour l'UEFA Champions League et la Coupe UEFA se disputent déjà en juillet.

Ce rapport financier fait partie intégrante du rapport du Directeur Général 2005/06

Comme le rapport du Directeur Général couvre désormais la période correspondant à un exercice financier et que le rapport financier comprend l'ensemble des chiffres consolidés, les délégués du Congrès peuvent aisément exercer leur devoir d'examen des rapports financiers passés pour approbation et – plus important – des budgets pour le futur. Un plan financier stratégique sur six ans, ainsi qu'un budget détaillé pour 2007/08, seront présentés séparément.

Alors que le rapport du Directeur Général décrit en détail l'ensemble des compétitions et les nombreuses activités de l'UEFA et de ses deux sociétés filles, UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA, le rapport financier renseigne, de façon détaillée, sur les conséquences financières de ces activités.

Une version abrégée du présent rapport financier figure toutefois dans la section «Finances» du rapport du Directeur Général et constitue une sorte de synthèse de la situation financière.

Chiffres intégralement consolidés publiés pour l'exercice 2005/06

Les chiffres publiés se rapportent à l'UEFA, y compris les comptes de projet lié à l'UEFA Champions League, ainsi que les comptes des deux sociétés filles à 100% détenues par l'UEFA; UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA. Ces deux sociétés filles opèrent exclusivement pour l'UEFA et aucune d'elles ne génère de revenus tiers – excepté dans le cas d'Euro 2008 SA, en ce qui concerne la future vente des billets pour l'EURO 2008, laquelle compensera une partie de ses coûts organisationnels.

Cela signifie que le résultat effectif n'est pas affecté par la consolidation, c'est-à-dire que l'on aurait obtenu le même bénéfice net avec l'ancien système. La meilleure façon d'expliquer la différence entre la pratique appliquée par le passé et les nouveaux principes de consolidation intégrale, est de prendre UEFA Media Technologies SA pour exemple. Les services fournis et facturés à l'UEFA pour 2005/06 se sont élevés à EUR 28,4 millions. Une consolidation intégrale de ce montant est désormais prise en compte selon la même structure comptable que celle de l'UEFA et figure dans le compte de résultats aux

Remarques préliminaires concernant l'établissement des états financiers

postes «Frais de personnel», «Production Web et Solutions informatiques», etc., c'est-à-dire par type de coût. Les chiffres publiés lors des exercices précédents incluaient également l'équivalent du coût total d'UEFA Media Technologies SA, mais celui-ci était pris en compte au poste «Transactions intersociétés» sous forme d'un montant total.

Par ailleurs, les bilans des sociétés filles sont désormais intégralement consolidés et figurent dans le rapport publié, alors que jusqu'à présent, l'UEFA ne publiait que le montant de la «participation». De ce fait, tous les comptes intersociétés ont été éliminés.

Les principes comptables et de consolidation ainsi que des informations supplémentaires y relatives sont décrits aux pages 11 à 16 de ce rapport.

L'euro, nouvelle devise de présentation des comptes

Il convient tout d'abord de noter que le franc suisse reste la devise officielle de l'UEFA, ne serait-ce que parce que la grande majorité des transactions doivent être enregistrées dans la monnaie officielle du pays où l'UEFA a son siège.

Il n'en demeure pas moins qu'à l'avenir, la plus grande partie du chiffre d'affaires de l'UEFA sera réalisée en euros, et ce en raison des montants considérables générés par les compétitions phares de l'UEFA.

Pour l'EURO 2008 et le nouveau cycle 2006–2009 de l'UEFA Champions League, la majorité des contrats ont été conclus en euros. Par ailleurs, suite à l'introduction du marketing centralisé pour la phase finale de la Coupe UEFA, tous les futurs paiements aux équipes participant aux compétitions de l'UEFA, ainsi que les versements de solidarité, seront effectués en euros. L'euro jouera ainsi un rôle plus important dans la comptabilité de l'UEFA – sans oublier le fait qu'il deviendra bientôt la monnaie officielle de près de la moitié des associations membres de l'UEFA.

Par conséquent, il est logique de publier le bilan et le compte de résultats en euros. De surcroît, comme les chiffres des exercices précédents sont également publiés (retraités) en euros, il sera possible de suivre l'impact financier de l'intégralité de la période de quatre ans commençant immédiatement après l'EURO 2004 et s'achevant avec l'EURO 2008.

Remarques concernant le franc suisse

Le franc suisse n'a pas disparu sans laisser de trace dans le présent rapport financier, puisque les paiements aux équipes et les versements de solidarité de l'UEFA Champions League 2005/06 ont été effectués dans cette devise. Par conséquent, les tableaux se référant à l'UEFA Champions League sont indiqués en francs suisses. Toutefois, les sommes totales versées sont également indiquées en euros afin de fournir un lien avec le compte de résultats, qui est publié en euros.

Il en va de même pour les versements dans le cadre du programme HatTrick, qui continueront à être effectués et à être publiés en francs suisses jusqu'en 2007/08, étant donné que le programme HatTrick (période 2004/05–2007/08) est totalement financé par les recettes de l'EURO 2004, qui avaient été obtenues en francs suisses.

Comme indiqué dans le rapport financier de l'UEFA 2003/04:

- CHF 490 millions (env. EUR 316 millions) ont été provisionnés dans l'EURO Pool pour le programme HatTrick 2004/05–2007/08 en faveur des associations membres de l'UEFA.
- CHF 240 millions (env. EUR 155 millions) ont été inscrits dans les provisions en tant que «Bénéfice reporté EURO 2004» afin de cofinancer les activités de l'UEFA au cours des trois exercices financiers suivant cet événement.

Perspectives

Les résultats financiers du prochain cycle de trois ans de l'UEFA Champions League qui commence en 2006/07 et de l'EURO 2008 semblent très prometteurs. L'UEFA pourra maintenir, voire augmenter ses versements aux associations membres, aux clubs et aux ligues.

L'UEFA a le plaisir de présenter, dans un document séparé, un plan financier stratégique qui couvrira les six prochaines années au Congrès de l'UEFA 2007. Ce plan à long terme ne servira pas uniquement à l'UEFA, mais également et surtout à ses associations membres et aux clubs qui participent aux compétitions de l'UEFA.



Le résultat net effectif représentant EUR 32,4 millions – comparé au montant budgété EUR 10 millions (CHF 15,6 millions), approuvé par le Congrès 2005 – est d’autant plus satisfaisant que seuls EUR 38,8 millions (CHF 60 millions, au lieu des 70 millions budgétés) ont été pris sur les provisions constituées pour cofinancer les nombreuses activités de l’UEFA.

Pour l’essentiel, ce bon résultat est le fruit de recettes plus importantes générées par l’UEFA Champions League, mais aussi – ce qui est très réjouissant – de la Coupe UEFA. Des coûts administratifs inférieurs ont également contribué à cette situation positive.

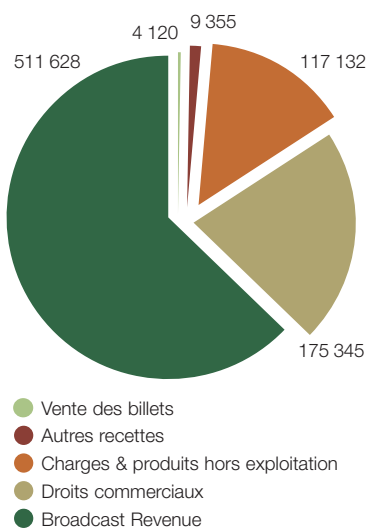
Ces perspectives prometteuses ont permis au Comité exécutif de transférer EUR 38,8 millions (CHF 60 millions) du «Bénéfice reporté de l’EURO 2004» dans l’EURO-Pool, afin de financer les futurs programmes HatTrick en faveur des associations membres.

En 2005/06, il a été possible d’affecter un total EUR 123,3 millions à des paiements de solidarité.

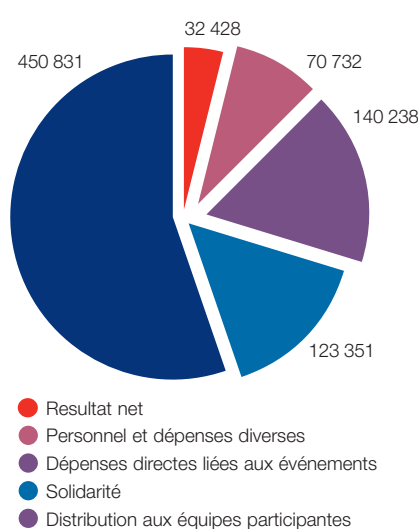
Les recettes des droits de retransmission continuent d’être la principale source de revenus. Les recettes des droits commerciaux restent en deuxième position, mais l’écart avec les recettes des droits de retransmission tend à se resserrer. Cette tendance a été accentuée par le fait que des droits commerciaux de l’EURO 2008 ont déjà été perçus en 2005/06, tandis que les paiements des

diffuseurs de l’EURO 2008 ne sont attendus que plus tard. Des informations complémentaires relatives aux chiffres clés publiés dans le présent compte de résultats sont disponibles dans les «Notes et explications sur le compte de résultats 2005/06 consolidés». Le bénéfice net de KEUR 32 428 pour 2005/06 a été affecté au poste «Bénéfice reporté»

Source des recettes: 2005/2006 en KEUR



Utilisation des fonds: 2005/2006 en KEUR



Les graphiques ci-contre indiquent les sources des recettes et leur utilisation. A cet effet, le total des recettes a été calculé de la manière suivante:

- KEUR 700 448 Total des recettes conformément au poste IS 7
- KEUR 117 132 Total «charges et produits hors exploitation» conformément aux postes IS 22 à IS 25
- KEUR 817 580 Total des sources des recettes et de leur utilisation telles qu’indiquées sur les graphiques

Veuillez vous référer également à la page 29 du présent rapport où figure le compte de résultat 2005/06 en francs suisses, ne tenant pas compte des sociétés filles de l’UEFA. Il permet de faire la comparaison avec les chiffres publiés dans le rapport financier de l’an passé, de même qu’avec le budget approuvé par le Congrès de l’UEFA.

Compte de résultats consolidé: 2005/06

	Notes	EFFECTIF 2004 / 05*	EFFECTIF 2005 / 06
Recettes des droits de retransmission	IS 1	485 226	511 628
Recettes des droits commerciaux	IS 2	135 125	175 345
Vente des billets	IS 3	3 291	4 120
Autres recettes provenant des compétitions	IS 4	7 875	7 655
Revenus externes (non football)	IS 5	27 498	568
Produits de prestations en nature alloués	IS 6	182	1 132
TOTAL RECETTES	IS 7	659 197	700 448
Distribution aux Equipes participantes	IS 8	-441 533	-450 831
Dépenses directes liées aux événements	IS 9	-65 536	-47 493
Commercialisation des droits	IS 10	-928	-13 994
Dépenses liées à l'Hospitality	IS 11	0	-2 201
Production TV	IS 12	-278	-6 227
Production Web & Solutions informatiques	IS 13	-12 603	-15 681
Arbitres & Délégués	IS 14	-17 332	-17 432
Ajustement périodique	IS 15	6 179	-36 078
Charges de prestations en nature allouées	IS 16	-1 285	-1 132
Total dépenses liées aux événements		-533 316	-591 069
RESULTAT BRUT		125 881	109 379
Salaires & Charges sociales		-24 646	-31 799
Frais de personnel divers		-829	-1 181
Total frais de personnel	IS 17	-25 475	-32 980
Voyages, Hôtel & Indemnités journalières		-9 220	-11 196
Frais de Consultants & Intérimaires	IS 18	-5 818	-7 591
Relations publiques & Marketing	IS 19	-6 965	-8 069
Frais de fonctionnement	IS 20	-5 394	-7 284
Loyer, entretien des bâtiments et sécurité	IS 21	-2 481	-3 612
Total dépenses diverses		-29 878	-37 752
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 528	38 647
Résultat financier	IS 22	14 508	17 479
Charges et Produits extraordinaires & Impôts	IS 23	-303	-295
Constitution de provisions	IS 24	-3 333	-42 892
Utilisation de provisions & EURO Pool	IS 25	75 346	142 840
Total charges & produits hors exploitation		86 218	117 132
Solidarité	IS 26	-58 212	-58 079
Programme HatTrick	IS 27	-71 053	-61 365
Contributions & Donations	IS 28	-5 048	-3 335
Développement & Projets d'aide	IS 29	-968	-572
Total paiements de solidarité		-135 281	-123 351
RESULTAT NET	IS 30	21 465	32 428

Tous les montants sont en 1 000 EUR (KEUR)

(*11 mois)



La diminution du total du bilan à EUR 773 millions (de EUR 826 millions l'année précédente) est la conséquence de la politique de l'UEFA de financer certains de ses programmes et activités à partir des comptes du bilan. Pendant l'année sous revue, EUR 61 millions ont été dissous de l'EURO-Pool pour financer le programme HatTrick en faveur des associations membres.

Ceci explique également la diminution du poste «Trésorerie et équivalents», lequel est également affecté par le fait qu'un montant supplémentaire représentant EUR 32 millions a été investi dans des valeurs à long terme. A l'inverse, des paiements au titre de l'EURO 2008, s'élevant à environ EUR 50 millions et encaissés par l'UEFA en 2005/06, ont réduit cet effet.

En ajoutant le résultat net EUR 32,4 millions pour 2005/06, le total du capital de l'UEFA s'élève désormais à EUR 242,5 millions (CHF 379,8 millions).

Bien que son total soit légèrement inférieur pour les raisons expliquées ci-dessus, le bilan consolidé de l'UEFA au 30 juin 2006 conserve la même structure que celui publié à la date de clôture de l'exercice précédent.

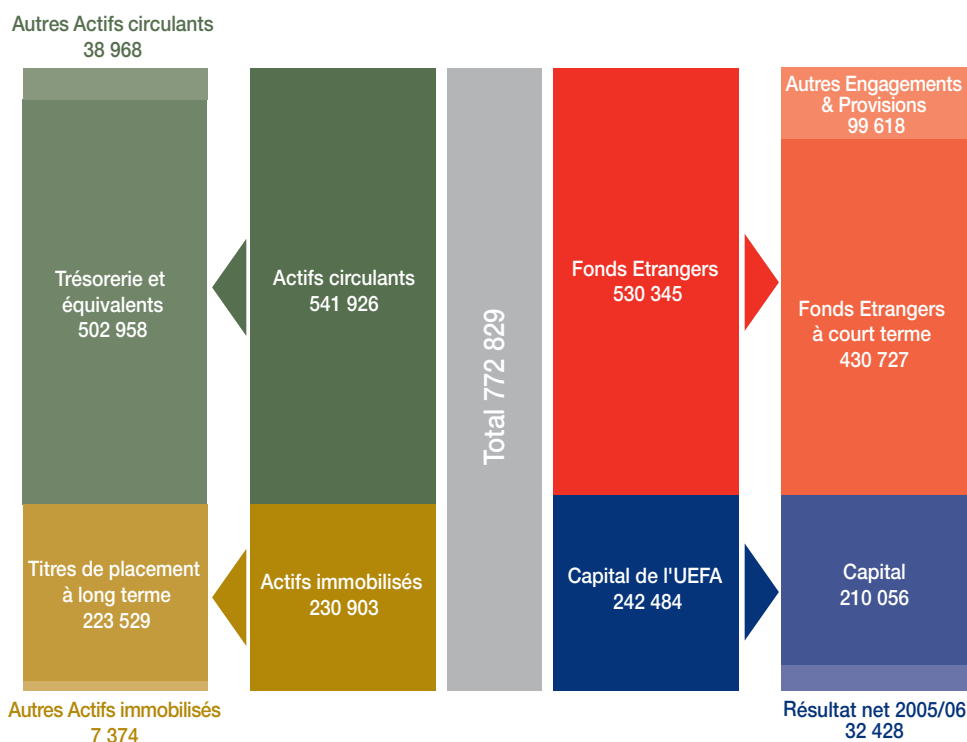
La meilleure façon de comprendre la raison de la légère réduction du poste «Trésorerie et équivalents» est de consulter le tableau consolidé des flux de trésorerie à la page suivante.

Les fonds étrangers à court terme représentent 56% du total du bilan de l'UEFA, mais la majeure partie concerne les futurs paiements en faveur des associations membres de l'UEFA, de leurs ligues et de leurs clubs, conformément aux modalités ci-dessous.

La diminution significative des provisions, correspondant au «Bénéfice reporté de l'EURO 2004» inclus dans ce poste, est la conséquence des EUR 77,5 millions (CHF 120 millions) débloqués pendant l'année sous revue:

- dont une moitié en vue de cofinancer les activités de l'UEFA en 2005/06; et
- l'autre moitié en vue d'être transférée à l'EURO-Pool en faveur des associations membres.

Effectivement, c'est en raison de cette transaction que le solde de l'EURO-Pool permet déjà d'effectuer des paiements supplémentaires en faveur des associations pendant l'actuel programme HatTrick 2004-2008, plus précisément pendant les exercices 2006/07 et 2007/08 de l'UEFA.



Bilan consolidé au 30.06.2006

	Notes	30.06.2005		30.06.2006	
Caisse & Compte de chèques postaux		119		120	
Banque: Comptes courants		4 327		5 268	
Banque: Placements au jour le jour		34 578		26 612	
Banque: Placements à terme fixe		552 290		463 134	
Titres en portefeuille		8 290		7 824	
Trésorerie et équivalents	BS 1	599 604	72.6%	502 958	65.1%
Créances: Associations		646		890	
Créances: Partenaires liés au Football	BS 2	6 625		12 458	
Créances: Divers	BS 3	6 050		4 924	
Comptes de régularisation actifs	BS 4	2 831		5 421	
Acomptes aux fournisseurs		221		195	
Projets en cours / Stocks	BS 5	7 051		15 080	
Autres Actifs circulants		23 424	2.8%	38 968	5.0%
Total des Actifs circulants		623 028	75.4%	541 926	70.1%
Prêts	BS 6	9 782		7 342	
Titres de placement à long terme	BS 7	193 428		223 529	
Participations	BS 8	0		32	
Actifs Financiers		203 210	24.6%	230 903	29.9%
Informatique: Matériel & Logiciel	BS 9	0		0	
Mobilier de bureau / Véhicules	BS 10	0		0	
Terrains & Immeubles	BS 11	0		0	
Autres Actifs Immobilisés		0	0.0%	0	0.0%
Total des Actifs immobilisés		203 210	24.6%	230 903	29.9%
TOTAL DE L'ACTIF		826 238	100%	772 829	100%
Dettes: Fournisseurs		9 651		10 517	
Dettes: Associations	BS 12	387 790		348 353	
Dettes: Partenaires liés au Football	BS 13	189		1 632	
Dettes: Divers	BS 14	1 245		1 862	
Comptes de régularisation passifs	BS 15	6 251		9 856	
Produits constatés d'avance	BS 16	585		45 076	
Acomptes reçus de tiers	BS 17	30 503		13 431	
Fonds Etrangers à court terme		436 214	52.8%	430 727	55.7%
Autres Engagements	BS 18	3 530		2 745	
Provisions	BS 19	174 683		96 873	
Autres Engagements et Provisions		178 213	21.6%	99 618	12.9%
Total des Fonds Etrangers		614 427	74.4%	530 345	68.6%
Capital		168 166		168 166	
Bénéfice reporté		23 685		45 150	
Ecart de conversion		-1 505		-3 260	
Résultat net		21 465		32 428	
Total du Capital de l'UEFA	BS 20	211 811	25.6%	242 484	31.4%
TOTAL DU PASSIF		826 238	100%	772 829	100%

Tous les montants sont en 1 000 EUR (KEUR)



Le tableau des flux de trésorerie en page 10 détaille les variations de la trésorerie nette au cours de la période sous revue en fonction de l'origine des flux de trésorerie à différents niveaux. La trésorerie nette correspond au poste trésorerie et équivalents diminué des emprunts à moyen et long terme (à ce jour, l'UEFA n'a jamais émis d'emprunt). Ces données proviennent du compte de résultat (le point de départ étant le résultat d'exploitation de KEUR 38 647) et du bilan.

Le flux de trésorerie provenant des **activités opérationnelles** indique le flux de trésorerie généré par les activités ordinaires de l'UEFA. Bien que tous les investissements soient amortis une fois les achats effectués, le flux de trésorerie provenant des **activités d'investissement** indique toujours les montants correspondant à ces investissements. Veuillez également vous référer aux «Notes et explications sur le bilan consolidé».

Théoriquement, le tableau des flux de trésorerie de l'UEFA ne devrait pas comporter de flux de trésorerie provenant des **activités de financement**, dans la mesure où l'UEFA n'a pas de capital-actions et n'a donc pas à payer de dividendes aux actionnaires. Toutefois, dans notre cas, le flux de trésorerie provenant des activités de financement **concerne les versements de solidarité de l'UEFA**. Ces paiements ne sont bien sûr possibles qu'en raison des ressources que l'UEFA génère en commercialisant avec succès ses compétitions phares.

En inscrivant ce flux de trésorerie séparément sous la rubrique activités de financement, les versements de solidarité peuvent être séparés des activités opérationnelles ordinaires.

Les versements de solidarité proviennent des sources suivantes:

- KEUR 58 079 du compte de projet de l'UEFA Champions League 2005/06 pour le même exercice.
- KEUR 61 365 de l'EURO-Pool en vue de financer le programme HatTrick 2005/06. Cet EURO-Pool a été créé en 2003/04 grâce aux recettes de l'EURO 2004. Les fonds sont mis à la disposition des associations membres de l'UEFA au cours des trois années suivant l'EURO 2004, ce qui implique que la trésorerie nette diminue en conséquence. Le résultat net de l'UEFA ne s'en trouve toutefois pas affecté, car des provisions d'un montant équivalent ont été débloquées sur le compte «Bénéfice reporté de l'EURO 2004».

- Le solde concerne d'autres programmes de solidarité, d'aide humanitaire et de développement.

Notes relatives aux chiffres publiés sur la page opposée:

- Pour certains postes, il est impossible de remonter un flux de trésorerie jusqu'à sa source première. En effet, certains changements dans le bilan consolidé de l'UEFA ne sont pas liés à des flux de trésorerie mais proviennent de la différence entre les taux de change appliqués à la date de clôture des deux exercices. Par exemple, le total des CHF 300 millions en placements alternatifs de l'UEFA n'a pas varié au cours des deux années. L'équivalent en euros est d'EUR 193,4 millions à la date de clôture en 2005 et d'EUR 191,5 millions en 2006, soit une différence d'EUR -1,9 million, en l'absence de tout flux de trésorerie.
- Le flux de trésorerie négatif provenant des activités opérationnelles en 2004/05 est la conséquence de l'EURO 2004, la même année en juin. L'essentiel des recettes a en fait été généré pendant l'exercice 2003/04, mais les versements aux équipes participantes ont été effectués dans le courant de l'exercice 2004/05.

Tableau consolidé des Flux de Trésorerie 2005/06

		2004 / 05*	2005 / 06
	Trésorerie & équivalents, balance initiale	841 235	599 604
∕	Différence nette de cours de change	-3 791	-6 785
	Trésorerie & équivalents, balance de clôture	599 604	502 958
=	VARIATION DE LA TRESORERIE & EQUIVALENTS	-237 840	-89 861
	Résultat d'exploitation	70 528	38 647
	Amortissements	6 779	9 001
	Charges et Produits extraordinaires & Impôts	-303	-295
	Constitution et utilisation de provisions	72 013	99 948
	Variation des provisions et autres Engagements	-2 327	-76 085
	<i>Sous-total</i>	146 690	71 216
	Variation des créances	17 655	-5 032
	Variation des comptes de régularisation actifs & Acomptes aux fournisseurs	1 978	-2 568
	Variation des projets en cours & Inventaires	4 858	-8 018
	Variation des dettes	-174 068	-32 271
	Variation des comptes de régularisation passifs & Produits constatés d'avance	-12 323	47 687
	Variation des acomptes reçus de tiers	-33 126	-16 607
	<i>Variation nette du fonds de roulement</i>	-195 026	-16 809
	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-48 336	54 407
	Résultat financier	14 508	17 479
	Variation des prêts	16 711	2 321
	Variation des titres de placement à long terme	-81 282	-31 684
	Variation des participations	2 619	-32
	Dépenses d'investissement en matériel informatique & Logiciels	-6 143	-7 863
	Dépenses d'investissement en mobilier, équipement & Véhicules	-636	-1 138
	Dépenses d'investissement en terrains & Immeubles	0	0
	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-54 223	-20 917
	Paiements de Solidarité	-135 281	-123 351
	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-135 281	-123 351
	VARIATION DE LA TRESORERIE & EQUIVALENTS	-237 840	-89 861

Tous les montants sont en 1 000 EUR (KEUR)

(*11 mois)



TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS GENERALES	11
PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	11
a) Présentation des états financiers consolidés	11
b) Base de consolidation	11
c) Monnaies étrangères	12
d) Compte de résultats	13
e) Comptabilisation des produits	13
f) Dépenses liées aux événements	13
g) Ajustement périodique	13
h) Paiements de solidarité	14
i) Leasing	14
j) Prévoyance du personnel	14
k) Résultat financier	14
l) Impôts	14
m) Trésorerie et équivalents	15
n) Instruments financiers	15
o) Immobilisations corporelles et incorporelles	15
p) Dettes envers les Associations	16
q) Provisions	16
r) Fonds propres	16
NOTES ET EXPLICATIONS DU COMPTE DE RESULTATS	17
NOTES ET EXPLICATIONS DU BILAN	22
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	27

INFORMATIONS GENERALES

L'Union des Associations Européennes de Football (ci-après l'«UEFA») est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse. Composée de 52 associations nationales (au 30 juin 2006), l'UEFA est une confédération reconnue par la FIFA.

Les activités principales de l'UEFA sont les suivantes:

- préparer ainsi qu'organiser des compétitions internationales et des tournois de football au niveau européen;
- sauvegarder le développement du football européen à tous les niveaux du jeu, en particulier par le biais de programmes de développement et de programmes pour les jeunes joueurs;
- promouvoir les principes d'unité et de solidarité.

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

a) Présentation des états financiers consolidés

L'UEFA a décidé d'établir, pour la première fois, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2006, avec des chiffres comparatifs retraités pour la période (11 mois) close le 30 juin 2005.

Les états financiers consolidés de l'UEFA et de ses filiales (ci-après le «Groupe») sont présentés en milliers d'euros (KEUR), l'euro étant la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère. Toutefois, les opérations journalières sont initialement comptabilisées en francs suisses (CHF), le franc suisse étant la monnaie du pays dans lequel est situé le siège social du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères ainsi que la conversion des entités consolidées sont incluses conformément aux méthodes décrites à la note (c).

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au Code des obligations suisse, aux statuts de l'association et aux principales méthodes comptables décrites ci-dessous. Ils ont été globalement établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et selon le principe du coût historique.

b) Base de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés du Groupe incorporent les états financiers de l'UEFA et des entités juridiques contrôlées par l'UEFA (ses filiales). L'UEFA exerce le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, la politique stratégique, financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités. C'est le cas lorsque l'UEFA détient plus de 50% des droits de vote. Les entités consolidées sont indiquées à la note FS 1.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de

Annexe aux états financiers consolidés 2005/06

contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. En cas de nécessité, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'adapter les méthodes comptables appliquées à celles utilisées par le Groupe. Les fonds propres et le bénéfice attribuables, s'il y a lieu, aux intérêts minoritaires figurent séparément au bilan et au compte de résultats consolidés.

La valeur comptable des participations a été déduite de la quote-part dans l'actif net des sociétés, évaluée à la date de l'acquisition ou de la création. La méthode anglo-saxonne («purchase method») est utilisée pour comptabiliser l'acquisition ou la création de filiales par le Groupe.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les profits et pertes *in fine* non réalisés, résultant de transactions entre sociétés du Groupe, sont éliminés lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Sociétés associées

Une société associée (désignée au bilan du Groupe par le terme de «participation») est une entité juridique dans laquelle l'UEFA est en position d'exercer une influence significative, mais non un contrôle, en participant au processus décisionnel en matière de politique financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de le contrôler. C'est le cas lorsque l'UEFA détient au moins 20% des droits de vote. Les sociétés associées incluses dans ces états financiers consolidés sont énumérées à la note FS1.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés associées, prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence, depuis la date à laquelle commence l'influence significative jusqu'à celle à laquelle elle cesse. Les participations dans des sociétés associées sont initialement comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur comptable est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés associées. Lorsque, le cas échéant, la quote-part du Groupe dans les pertes d'une société associée est supérieure à la valeur comptable de la société associée inscrite au bilan, la valeur comptable est ramenée à zéro et la constatation de pertes ultérieures cesse, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations relatives à la société associée.

c) Monnaies étrangères

Comptabilisation des transactions et soldes en monnaie étrangère

Les livres de l'UEFA et de ses filiales sont tenus en francs suisses. Les transactions en monnaies autres que le franc

suisse sont enregistrées au taux de change mensuel moyen en vigueur à la date des transactions. A chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que le franc suisse sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les gains et pertes résultant de la conversion d'éléments monétaires sont inclus dans le résultat financier de la période. Les différences de change résultant du règlement de ces éléments monétaires ou de leur comptabilisation à des taux différents de ceux initialement enregistrés sont également constatées dans le compte de résultats.

Tous les gains non réalisés sur des éléments monétaires, à l'exception des positions de trésorerie, sont différés au bilan et une charge correspondante est constatée dans le compte de résultats sous «constitution de provisions».

Dans le but de couvrir son exposition à certains risques de change, l'UEFA conclut des contrats dérivés. La méthode comptable relative à de tels instruments financiers est décrite à la note (n).

Conversion des entités consolidées du Groupe

Lors de la consolidation, les actifs et passifs (à l'exception des participations et des fonds propres comptabilisés au taux historique) des entités consolidées du Groupe comptabilisés en francs suisses sont convertis en euros en appliquant les taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les différents produits et charges constatés en francs suisses sont convertis en euros au taux de change mensuel moyen applicable pour chaque mois de la période prise en compte. Les produits et charges constatés initialement en euros sont conservés dans leur monnaie d'origine.

Les différences de change résultant de l'application de cette méthode sont allouées aux écarts de conversion dans les fonds propres.

Les taux de change utilisés pour le bilan ou résultant du compte de résultats sont les suivants:

	30 juin 2005	Moyenne taux mensuels 2004/05
CHF/EUR	1.550964	1.5408

	30 juin 2006	Moyenne taux mensuels 2005/06
CHF/EUR	1.566346	1.5552



d) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé présente la structure suivante:

- Recettes provenant des compétitions
- Revenus externes (non football)
- Dépenses liées aux événements
- Frais de personnel et autres charges administratives
- Eléments hors exploitation et paiements de solidarité

Les recettes provenant des compétitions sont directement liées à l'organisation des compétitions de football de l'UEFA. Les dépenses relatives aux événements sont liées à l'organisation de compétitions par le Groupe.

A des fins comptables, les compétitions de football de l'UEFA sont réparties en deux catégories, comme suit:

- Compétitions annuelles interclubs (par exemple, UEFA Champions League) et autres compétitions (par exemple, matches de qualification des compétitions de sélections nationales)
- Principale compétition de sélections nationales (phase finale de l'EURO)

e) Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront au Groupe et que les produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les recettes provenant des compétitions se composent essentiellement des éléments suivants:

- Droits de retransmission
- Droits commerciaux et de licence
- Ventes de billets
- Autres recettes liées au football: amendes, contributions de la FIFA et de l'EFB (les amendes sont utilisées pour financer le portefeuille de projets humanitaires de l'UEFA)

Les recettes liées aux compétitions annuelles interclubs et aux autres compétitions, telles qu'elles ont été définies à la note (d), sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a lieu.

Les recettes liées à la phase finale de l'EURO sont comptabilisées au compte de résultats selon la méthode de la comptabilité d'engagement. A chaque date de clôture, un «ajustement périodique» est enregistré au compte de résultats afin de différer le résultat net de cette compétition, conformément à la procédure décrite à la note (g).

f) Dépenses liées aux événements

Les dépenses liées aux événements représentent les sorties brutes d'avantages économiques résultant de l'activité ordinaire d'organisation d'un événement.

Les dépenses liées aux événements se composent essentiellement des éléments suivants:

- Contributions directes aux comités d'organisation locaux (COL)
- Divers coûts encourus lors d'événements, comme ceux de l'équipement technique et audiovisuel, d'autres matériels, y compris les trophées et les drapeaux, ainsi que du personnel temporaire
- Coûts de mise en œuvre des droits, tels que dépenses de signalétique, de promotion événementielle et de protection des droits
- Commissions aux agences
- Dépenses informatiques telles que projets informatiques dans les domaines du football, des événements et de l'administration
- Arbitres et délégués de match de l'UEFA ainsi que les dépenses y relatives (voyages, hébergement et indemnités)

Les charges liées aux compétitions annuelles interclubs et aux autres compétitions, telles qu'elles ont été définies à la note (d), sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle ont lieu les matches ou événements relatifs à une compétition donnée.

Les charges liées à phase finale de l'EURO sont comptabilisées au compte de résultats au moment de leur décaissement. A chaque date de clôture, un «ajustement périodique» est enregistré au compte de résultats afin de différer le résultat net de cette compétition, conformément à la procédure décrite à la note (g).

g) Ajustement périodique

Les produits et charges relatifs à la phase finale de l'EURO sont comptabilisés au compte de résultats selon les principes décrits aux notes (e) et (f).

Afin de garantir que le résultat net du Groupe soit seulement impacté durant la période au cours de laquelle la phase finale de l'EURO a lieu (c.-à-d. tous les quatre ans), le résultat net annuel de l'EURO est différé pendant la période de préparation de trois ans. A cette fin, les produits et charges liés à cette compétition figurent sous les différentes rubriques du compte de résultats. Toutefois, une écriture supplémentaire, désignée par «ajustement

Annexe aux états financiers consolidés 2005/06

périodique», annule le résultat net annuel de cette compétition. Cet «ajustement périodique» annuel enregistré au compte de résultats figure au bilan sous la rubrique «produits constatés d'avance» lorsque les produits concernés dépassent les charges ou sous la rubrique «projets en cours» lorsque les charges concernées dépassent les produits.

Le résultat net de l'EURO accumulé au cours de la période de préparation fait ultérieurement l'objet d'une reprise dans le compte de résultats, sous la rubrique «ajustement périodique», lorsque la phase finale de la compétition a lieu.

h) Paiements de solidarité

L'UEFA offre une assistance financière aux associations, ligues et clubs, sous certaines conditions ayant trait à leurs activités.

Le plan de solidarité de l'UEFA comporte les deux principales catégories suivantes:

- Paiements annuels de solidarité aux clubs et ligues, sur la base des recettes de l'UEFA Champions League.
- Paiements aux associations membres dans le cadre du «programme HatTrick» (sur la base des recettes de l'EURO), en vue de cofinancer leurs activités ordinaires et de financer des projets spécifiques tels que le développement d'infrastructures, des rénovations et des miniterrains.

Ces paiements sont faits à partir de l'«UEFA Champions League Pool» ou de l'«Euro Pool», tels que définis à la note (p) «Dettes envers les Associations».

D'autres charges liées au développement ou aux projets humanitaires sont également comptabilisées au compte de résultats au moment de leur paiement sur la durée de vie du projet dûment approuvé par l'UEFA.

i) Leasing

Les contrats de leasing dans le cadre desquels le Groupe ne conserve pas l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont définis comme des contrats de leasing d'exploitation. Les paiements au titre de leasing d'exploitation sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée contractuelle.

Il n'existe pas d'actifs acquis dans le cadre de contrats de leasing financier.

j) Prévoyance du personnel

Des prestations de retraite étatiques sont versées dans le pays dans lequel le Groupe opère. Les paiements faits à des plans de retraite étatiques sont comptabilisés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le Groupe a en outre créé deux plans de prévoyance professionnelle à primauté de cotisations pour tous ses employés. Ces plans couvrent aussi les risques de décès prématuré et d'incapacité de gain par le biais de contrats d'assurance. Ces plans de prévoyance professionnelle sont financés par les cotisations des employés et des entités du Groupe concernées (employeur). Par conséquent, ces plans sont comptabilisés comme des régimes à primauté de cotisations et les paiements correspondants sont constatés en charges au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

k) Résultat financier

Le résultat financier net inclut les produits et charges financiers comme suit:

- Les produits financiers comprennent les revenus d'intérêts générés par les actifs portant intérêt, les dividendes reçus, les gains sur la juste valeur des titres en portefeuille ainsi que les gains de change réalisés et non réalisés provenant des activités opérationnelles et de financement.
- Les charges financières comprennent les pertes sur la juste valeur des titres en portefeuille ainsi que les pertes de change réalisées et non réalisées provenant des activités opérationnelles et de financement.

l) Impôts

L'UEFA est assujettie aux impôts en Suisse, conformément à un accord fiscal applicable aux organisations sportives internationales domiciliées dans le canton de Vaud. Ses filiales sont imposées en Suisse conformément à la réglementation et aux décisions applicables aux sociétés de service.

Les impôts inscrits au compte de résultat comprennent la somme des impôts courants de l'exercice. Les impôts courants sont les impôts dus au titre du résultat imposable de l'exercice sur la base des taux d'imposition ordinaires applicables, selon le cas, à une association ou à une société.

Les impôts incluent également la taxe sur la valeur ajoutée non récupérable.



m) Trésorerie et équivalents

Les liquidités et valeurs assimilées comprennent les espèces, les dépôts en banque à terme jusqu'à douze mois et les titres en portefeuille facilement convertibles en espèces.

Les espèces en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires commerciaux dont les contrats ont été conclus en monnaie étrangère. De ce fait, le Groupe couvre de façon naturelle son exposition aux risques de change en faisant concorder son portefeuille d'espèces en devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

n) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan en fonction des principes suivants lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Prêts et autres créances

Les prêts et autres créances sont comptabilisés et inscrits à leur valeur nominale après déduction d'une provision pour tout montant non recouvrable. Une provision pour créances douteuses est constituée lorsque le recouvrement du montant total n'est plus probable. Les créances définitivement non recouvrables sont sorties du bilan lorsqu'elles sont identifiées.

Titres en portefeuille

L'achat ou la vente de titres en portefeuille sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre ces titres. Ils sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La juste valeur de ces titres en portefeuille est déterminée par leur prix coté en bourse à la date de clôture. Les mouvements correspondants de la juste valeur sont présentés dans le compte de résultats, à la rubrique «Résultat financier».

Titres de placement à long terme

L'achat ou la vente de titres de placement à long terme sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre ces titres. Ils sont composés de produits alternatifs dont le capital n'est garanti qu'à la date d'échéance et ne sont pas destinés à être vendus avant cette date. Certains titres de placement à long terme incorporent une option qui permet aux émetteurs de les rembourser à leur valeur nominale avant leur échéance.

Ces produits alternatifs détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale qui est

équivalente au capital garanti en date d'échéance. La juste valeur de ces actifs est indiquée à la note BS 7.

Dettes

Les dettes ne portent pas intérêt et sont inscrites à leur valeur nominale.

Instruments financiers dérivés

Comme il a été indiqué à la note (m), la politique générale du Groupe consiste à pratiquer une couverture naturelle en assurant la concordance des actifs et des passifs au sein du portefeuille de devises.

Toutefois, lorsque les activités opérationnelles du Groupe sont exposées à des risques financiers supplémentaires liés à la variation des taux de change, le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir ces risques. Ces dérivés sont composés de contrats de change à terme et d'options de change. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins de spéculation.

Aucun instrument financier dérivé ne figure au bilan. La juste valeur de ces instruments dérivés peut être déterminée par leur prix coté en bourse à la date de clôture. Aucune variation de la juste valeur n'est comptabilisée dans le compte de résultats au cours de la durée de vie de l'instrument dérivé. À l'échéance, la perte ou le gain de change généré est comptabilisé dans le compte de résultats. Les détails de la politique de couverture du Groupe figurent à la note FS 2.

o) Immobilisations corporelles et incorporelles

Le principe comptable appliqué par le Groupe à ses immobilisations corporelles et incorporelles est le suivant:

- Immobilisations corporelles: les biens immobiliers, terrains, constructions, équipements et matériels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif seront générés pour le Groupe.
- Immobilisations incorporelles: les logiciels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses relatives aux marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Toutes les autres dépenses ainsi que les coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisées dans le

Annexe aux états financiers consolidés 2005/06

compte de résultats au cours de la période où ils ont été encourus.

Les amortissements sont inscrits en charge de manière à amortir le coût des actifs comme suit:

- Terrains et constructions Entièrement amortis à l'acquisition
- Equipements de bureau et véhicules Entièrement amortis à l'acquisition
- Matériels et logiciels informatiques Entièrement amortis à l'acquisition
- Marques Entièrement inscrites en charges lorsque les dépenses sont encourues

Les amortissements figurent dans le compte de résultats sous diverses rubriques, selon la nature de l'actif acquis.

Tout profit résultant de la cession d'un actif est déterminé comme la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, et comptabilisé dans le compte de résultats.

p) Dettes envers les Associations

Les dettes envers les associations sont essentiellement constituées de fonds mis en réserve au cours des années précédentes dans le but de financer des projets prédéfinis. Cette rubrique inclut les éléments suivants:

- Comptes courants (ne portant pas intérêt) en faveur et à la disposition des associations membres
- «EURO Pool» destiné à financer le programme HatTrick en faveur de toutes les associations membres
- «UEFA Champions League Pool» en faveur des ligues et destiné au développement du football des jeunes joueurs dans les clubs

L'«EURO Pool» a été constitué à partir des résultats de l'EURO 2004 en vue de financer le programme HatTrick de l'exercice 2004/05 à l'exercice 2007/08, tel qu'il a été défini à la note (h) «paiements de solidarité». Mis en place en faveur de toutes les associations membres, l'«EURO Pool» est destiné à cofinancer leurs tâches ordinaires et à financer des dépenses d'investissement, des équipements et d'autres investissements essentiels à leurs activités. L'ensemble du programme HatTrick a été approuvé par le Congrès et le Comité HatTrick est responsable de l'approbation et du suivi des projets individuels au niveau des associations, sur la base de la Charte HatTrick.

L'«UEFA Champions League Pool» est mis à la disposition des ligues afin de leur permettre de développer le football des jeunes joueurs dans les clubs ne participant pas à

l'UEFA Champions League. A cet effet, les ligues (ou les associations elles-mêmes s'il n'existe pas de ligue) doivent présenter à l'UEFA un plan d'utilisation de ces fonds.

Par souci de transparence, tout paiement effectué à partir de l'«EURO Pool» ou de l'«UEFA Champions League Pool» sera comptabilisé dans le compte de résultats au moment du décaissement. Une reprise d'un montant équivalent dans le pool correspondant sera comptabilisée en produits, sous la rubrique «utilisation des provisions», au titre de l'exercice au cours duquel le paiement a eu lieu.

q) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions dans les situations suivantes:

- Lorsqu'il a une obligation juridique ou implicite de satisfaire à une réclamation et s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire.
- Lorsqu'un risque existe à la date de clôture. La provision pour risque correspondante est ajustée en fin d'exercice sur la base d'une analyse interne, de manière à couvrir l'exposition au risque du Groupe.
- Lorsque des projets spéciaux imminents, approuvés avant la date de clôture, ont déjà été démarrés. Les années suivantes, les coûts relatifs à de tels projets sont inclus dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Toutefois, une reprise de provision d'un montant équivalent sera comptabilisée en produits, sous la rubrique «utilisation des provisions», au titre du même exercice.

Une provision supplémentaire désignée par «bénéfice reporté» a été enregistrée après l'EURO 2004 en vue de cofinancer les activités du Groupe au cours des trois exercices suivants sans EURO. Cette provision est ensuite reprise progressivement dans le compte de résultat sur la période prise en considération.

r) Fonds propres

Les fonds propres sont composés du capital de l'UEFA et des bénéfices non distribués provenant des années précédentes, lesquels ne font pas l'objet d'une réserve ou d'une restriction spécifique.

Les fonds propres sont impactés par les écarts de change résultant de la conversion des états financiers des entités consolidées du Groupe libellés en monnaies étrangères, comme indiqué à la note (c).

Le tableau des mouvements des fonds propres consolidés figure à la note BS 20.



Cette section fournit en détails les positions les plus importantes du compte de résultats consolidé 2005/06 publié en page 6.

Lorsque l'on compare les chiffres 2005/06 avec ceux de l'année précédente, nous devons garder en mémoire que l'année financière 2004/05 ne comportait que 11 mois.

IS 1 – Recettes des droits de retransmission

UEFA Champions League	481 785
EURO 2008	5 138
Autres compétitions – incl. finales des compétitions des clubs et pourcentages en relation avec les matches de la Coupe UEFA	24 705
TOTAL 2005/06	KEUR 511 628

IS 2 – Recettes des droits commerciaux

UEFA Champions League	124 485
EURO 2008	46 382
Autres compétitions (incl. finales des compétitions des clubs)	4 478
TOTAL 2005/06	KEUR 175 345

IS 3 – Vente des billets

Ce résultat se réfère aux pourcentages perçus sur les matches de la Coupe UEFA (la seule compétition pour laquelle des pourcentages doivent encore être payés à l'UEFA), ainsi que la quote-part de l'UEFA sur la vente des billets de la finale de l'UEFA Champions League à Paris et de la phase finale du tournoi des moins de 21 ans au Portugal en juin 2006.

IS 4 – Autres recettes provenant des compétitions

Contribution FAP de la FIFA (Financial Assistance Programme)	2 074
Recettes provenant des amendes	1 959
Recettes de l'UEFA Intertoto Cup (contribution de l'EFP – European Football Pool)	2 573
Vente de publications (programmes souvenirs)	444
Autres recettes (Coupe du monde des clubs de la FIFA)	605

TOTAL 2005/06 KEUR 7 655

IS 5 – Revenus externes (non football)

Ce revenu inclus les ristournes des compagnies aériennes ainsi qu'un revenu extraordinaire (paiements reçus en 2005/06 mais se référant à l'année précédente).

IS 6 – Produits de prestations en nature alloués

Le système comptable de l'UEFA fait apparaître les produits des prestations en nature même s'il ne s'agit pas de transactions financières. Ce montant n'a pas d'effet sur le résultat parce qu'il figure également comme charges de prestation en nature. L'objectif de la comptabilisation de ces transactions est de montrer l'impact financier sur les différents inducteurs et centres de coûts concernés. L'écart entre les produits de prestations en nature et les charges de prestations en nature est dû au fait que la réception et l'utilisation du matériel pour certaines compétitions et/ou événements ne concerne pas la même année financière de l'UEFA.

IS 7 – Total recettes

Les détails et pourcentages des recettes totales sont présentés sous forme d'un graphique à la page 5.

Se référer aussi au tableau de la page 34 qui présente le résultat net de l'année 2005/06 par compétition et inducteur de coûts, ainsi que le total des recettes et dépenses.

IS 8 – Distribution aux équipes participantes

Distributions aux clubs de l'UEFA Champions League selon le tableau publié en page 38	437 134
Distributions aux clubs participant aux autres compétitions (finale de la Coupe UEFA, Super Coupe de l'UEFA et Coupe Intertoto de l'UEFA)	11 538
Autres compétitions (incl. Moins-21)	2 159

TOTAL 2005/06 KEUR 450 831

IS 9 – Dépenses directes liées aux événements

Contributions aux comités d'organisation locaux et commission aux agences	43 669
Autres dépenses directes liées aux événements (ex. location, matériel lié à l'événement, autres équipements et personnel temporaire)	3 824

TOTAL 2005/06 KEUR 47 493

Annexe aux états financiers consolidés 2005/06

IS 10 – Commercialisation des droits

Les dépenses totales liées à la commercialisation des droits concernent l'UEFA Champions League, la finale de la Coupe UEFA, la Super coupe de l'UEFA ainsi que l'EURO 2008 sont inclus sous cette rubrique et couvrent les frais de signalétique, la promotion événementielle et la protection des droits.

Il convient de noter que, l'année dernière, les dépenses liées à la commercialisation des droits de l'UEFA Champions League ont figuré sous le poste «Dépenses directes liées aux événements».

IS 11 – Dépenses liées à l'Hospitality

Ce rubrique a été créé afin de refléter les coûts liés à l'Hospitality lors de matches importants mais principalement pour l'UEFA Champions League et l'EURO 2008. Ces coûts comprennent les frais de traiteurs et autres services offerts à nos sponsors, invités et officiels.

L'Hospitality a un potentiel pour générer d'importants revenus dans le futur, car il sera aussi vendu au public. C'est pour cette raison qu'un poste «Revenus liés à l'Hospitality» sera bientôt ouvert dans les livres de l'UEFA.

IS 12 – Production TV

La société fille de l'UEFA; UEFA Media Technologies SA prépare le futur. En plus de son activité principale qui consiste à préparer les droits de retransmission de l'EURO 2008, une expertise dans la production TV est aussi demandée pour d'autres compétitions et événements, notamment lors de tirages au sort. Veuillez aussi vous référer au chapitre «UEFA Media Technologies SA» se trouvant dans le rapport annuel du Directeur Général.

IS 13 – Production Web et Solutions informatiques

Production Web	7 810
Solutions informatiques	7 871

TOTAL 2005/06 **KEUR** **15 681**

Le total de la Production Web se réfère aux coûts en relation direct avec le site internet UEFA, comme les coûts pour le site d'accueil et l'éditorial ainsi que les investissements. Ce total n'inclut pas les coûts indirects comme les frais du personnel et les frais de fonctionnement

Des investissements supplémentaires ont été effectués durant l'année 2005/06, principalement dans des solutions

informatiques pour EURO 2008. Des coûts complémentaires continueront d'être effectués pour le développement d'applications internes comme FAME (Football Administration & Management Environment – un outil de gestion uniquement lié au football), le système de commande en ligne (POS -Purchase Ordering System) et le e-learning.

IS 14 – Arbitres et Délégués

Ce poste comprend toutes les dépenses des arbitres et des délégués (voyages, hébergements, indemnités journalières et primes).

Arbitres	9 845
Contributions aux associations pour les coûts liés à l'arbitrage	3 382
Délégués & Directeurs de site	3 260
Contrôles antidopage	872
Assurance pour les arbitres & les délégués	73

TOTAL 2005/06 **KEUR** **17 432**

IS 15 – Ajustement périodique

L'UEFA comptabilise les revenus comme décrit sous les «Principales Méthodes Comptables», paragraphe e. En appliquant ce principe, des ajustements doivent être effectués et sont entrés sous ce libellé, voir paragraphe g.

IS 16 – Prestations en nature

Voir IS 6

IS 17 – Total frais de personnel

L'augmentation des coûts en personnel est dû à l'augmentation du nombre d'employés engagés pour l'EURO 2008, dont la majorité des contrats sont à durée déterminée et s'achèveront après EURO 2008.

Salaires & charges sociales	31 799
Autres charges du personnel	1 181

TOTAL 2005/06 **KEUR** **32 980**

IS 18 – Frais de Consultants et Intérimaires

Consultants	5 718
Personnel temporaire	780
Traductions externes et interprètes	1 093

TOTAL 2005/06 **KEUR** **7 591**

**IS 19 – Relations publiques et Marketing**

Editions et Publications	3 766
Représentation (incl. indemnité de représentation du Comité exécutif)	1 347
Marques (Branding)	978
Cadeaux, prix et uniformes	980
Marketing et promotions	998

TOTAL 2005/06	KEUR	8 069
----------------------	-------------	--------------

IS 20 – Frais de fonctionnement

Fournitures de bureau/impression	792
Affranchissement, fret et douane	859
Communications téléphoniques	660
Dépenses de fonctionnement en informatique	4 227
Autres dépenses (véhicules, autres non spécifiés)	746

TOTAL 2005/06	KEUR	7 284
----------------------	-------------	--------------

IS 21 – Loyer, entretien des bâtiments et sécurité

Ce libellé a été renommé (anciennement «Maison du Football Européen»). En effet, des bureaux ont dû être loués au lieu dit «Le Martinet» proche de la gare de Nyon et abrite UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA. Il est prévu de commencer prochainement la construction des nouveaux bureaux UEFA et il est possible que l'ancien libellé redevienne d'actualité dans un proche futur.

Produits de consommation (par ex. eau, électricité, nettoyage)	541
Réparations et maintenance	331
Mobilier et équipement	1 077
Sécurité	327
Équipement audiovisuel	138
Loyer (bureaux du bâtiment Le Martinet)	903
Divers (parc, impôts, assurances bâtiments, etc.)	295

TOTAL 2005/06	KEUR	3 612
----------------------	-------------	--------------

IS 22 – Résultat financier

Intérêts créditeurs et résultat d'investissements alternatifs	14 288
Gains de change réalisés	2 163
Gains de change non réalisés	790
Pertes de change réalisées	-210
Gains de change réalisés UEFA Champions League	448

TOTAL 2005/06	KEUR	17 479
----------------------	-------------	---------------

IS 23 – Charges et Produits extraordinaires et Impôts

Ce total se réfère aux impôts payés par l'UEFA et ses sociétés filles; UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA, ainsi qu'à l'impôt sur la valeur ajoutée non récupérable.

IS 24 – Constitution de provisions

Un montant de EUR 38,8 millions a été transféré dans l'EURO Pool afin de financer les futurs programmes HatTrick en faveur des associations. Etant donné les bons résultats obtenus durant les deux années suivant l'EURO 2004 et les perspectives prometteuses pour 2006/07, le comité exécutif a décidé de transférer ce montant à l'EURO Pool afin d'augmenter la participation EURO 2004 pour les associations. Le montant de la participation originale était réservée à cofinancer les activités de l'UEFA durant les trois années suivant l'EURO 2004.

Augmentation de l'EURO pool pour le HatTrick	38 760
Amendes pour les futurs programmes humanitaires	2 745
Autres transactions (incl. augmentation de la provision pour risque, provision pour gains de change non réalisés et écart de conversion)	1 387

TOTAL 2005/06	KEUR	42 892
----------------------	-------------	---------------

IS 25 – Utilisation de provisions et EURO Pool

Ce poste est en conjonction avec le paragraphe q du chapitre «Provisions» se trouvant sous les «Principales Méthodes Comptables».

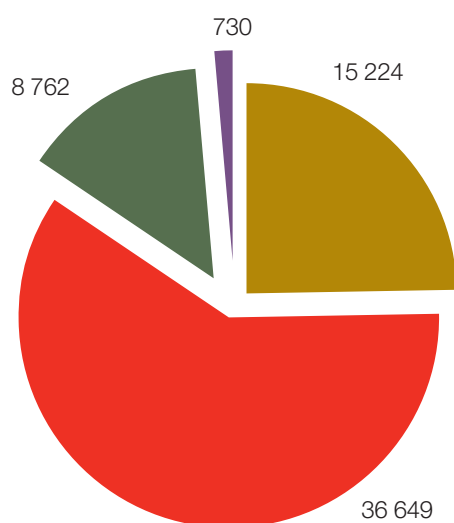
Dissolution du bénéfice reporté de l'EURO 2004:	
– pour co-financer les activités de l'UEFA en 2005/06	38 760
– transféré à l'EURO pool (cf. IS 24)	38 760
HatTrick 2005/06 financé par l'EURO pool	61 365
Dissolution de fonds pour les programmes humanitaires	3 530
Autres dissolutions (pour la provision «risque» utilisée en 05/06, la liquidation de la provision de l'EURO 2004 plus nécessaire et incluant l'écart de conversion)	425

TOTAL 2005/06	KEUR	142 840
----------------------	-------------	----------------

Annexe aux états financiers consolidés 2005/06

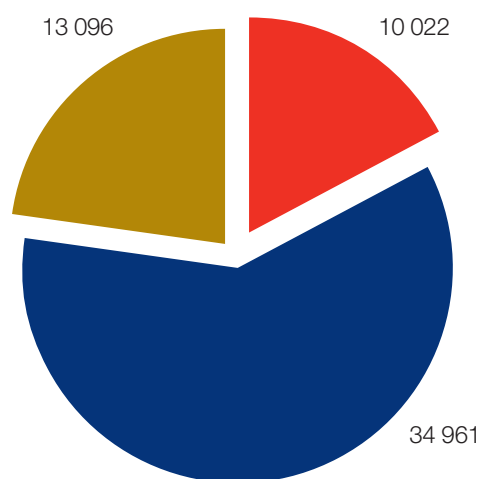
Total paiements de solidarité

Détails des paiements HatTrick
en KEUR



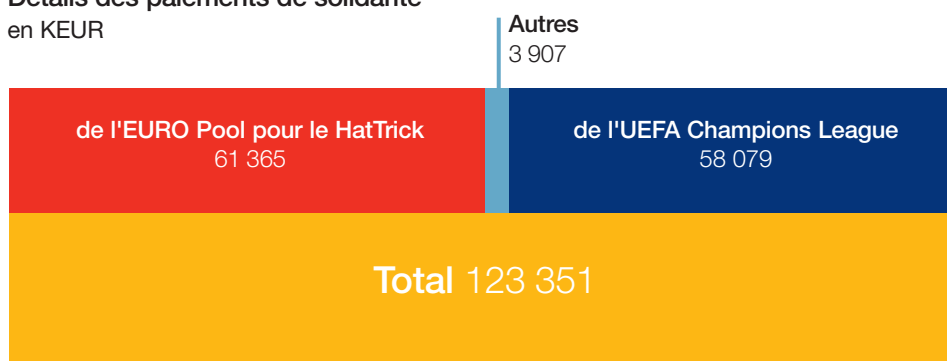
- Programme d'investissement
- Versements de solidarité annuels
- Miniterrains
- Programme de formation

Détails versements solidarité
UEFA Champions League
en KEUR



- Transfert dans EURO Pool
- Ligues (développement du football des jeunes)
- Clubs (éliminés lors de la première phase)

Détails des paiements de solidarité
en KEUR



**IS 26 – Solidarité**

Tous les montants figurant sous «Solidarité» sont financés à partir des revenus 2005/06 de l'UEFA Champions League.

	KCHF	KEUR
Solidarité à l'égard des associations (crédité à l'EURO pool)	15 600	
Solidarité à l'égard des ligues	54 417	
Solidarité à l'égard des clubs	20 280	
TOTAL 2005/06	90 297	58 079

Voir les graphiques de la page 20

IS 27 – Programme HatTrick

Pour des raisons de transparence, l'UEFA fait apparaître les montants dépensés dans le cadre des investissements HatTrick dans son compte de résultats et ne montre pas seulement les transactions dans le bilan de l'EURO pool. Pour différer le résultat net, la provision de l'EURO pool a été dissoute, comme cela est expliqué au point IS 25. Au cours de cet exercice, les versements suivants ont été effectués:

Programme d'investissement	15 224
Versements de solidarité annuels aux associations	36 649
Mini-terrains	8 762
Programme de formation	730
TOTAL 2005/06	KEUR 61 365

IS 28 – Contributions et Donations

Comité International de la Croix-Rouge, Genève	548
Cross Cultures Project Association	387
Special Olympics, Bruxelles	322
FARE, Vienne	387
(Autres) activités antiracismes	276
Chèque caritatif remis à Monaco durant la Super Coupe de l'UEFA	644
Fondation du sport, Nyon	225
Autres Contributions et Donations	546
TOTAL 2005/06	KEUR 3 335

IS 29 – Développement et Projets d'aide

Le montant de KEUR 572 investi sous cette rubrique concerne la contribution de l'UEFA aux projets d'autres confédérations, tels que le projet Méridien et Vision Asie. Les programmes de développement du football de base ont également été soutenus en 2005/06 et sont compris dans ce total.

IS 30 – Résultat net

Le résultat net de EUR 32,4 millions – comparé aux EUR 10 millions budgétés (CHF 15,6m) et approuvé par le Congrès 2005 – est très satisfaisant étant donné que seul EUR 38,8 millions (CHF 60m au lieu des CHF 70m budgétés) ont dû être pris des «Provisions» afin de cofinancer toutes les activités de l'UEFA.

Annexe aux états financiers consolidés 2005/06

Notes et explications sur le bilan

Les détails des positions les plus importantes du bilan, établi conformément à la méthode comptable décrite dans le présent rapport financier, sont indiqués ci-dessous.

BS 1 – Trésorerie et équivalents

Devise d'origine	Equivalent en 1 000 EUR (KEUR)	
KCHF	538 000	343 474
KEUR	153 790	153 790
KGBP	1 152	1 667
KUSD	5 149	4 027

TOTAL 30.06.2006	KEUR	502 958
-------------------------	-------------	----------------

Les valeurs en KEUR sont basées sur les taux de change à la date de bouclement, comme indiqué ci-dessous:

	CHF	=	EUR
	1,566346	=	1
Autres devises			
1 GBP	= 2,265699	=	1,44649
1 USD	= 1,225	=	0,78207

NB: Deux garanties ont été données par la banque en faveur de tiers parties pour un total de KEUR 213. A cet effet, l'UEFA a mis en gage un montant équivalent provenant de ses soldes de liquidités auprès de la banque.

BS 2 – Créances: Partenaires liés au Football

Ce total inclut les positions suivantes:

Débiteurs de l'EURO 2008	9 269
Facturé en juin – échu en 2006/07	
Comptes de projet de l'UEFA Champions League (gérés par TEAM AG)	1 431
ISL (dividende maximum après liquidation)	1 387
Créances douteuses («provision» ISL)	-1 387
Autres (autres compétitions, droits liés aux médias)	1 758

TOTAL 30.06.2006	KEUR	12 458
-------------------------	-------------	---------------

Etant donné que la liquidation d'ISL est toujours en cours suite à sa faillite en 2001, un montant de KEUR 1 387 et une provision pour le même montant sous «Créances douteuses» figurent toujours dans les comptes de l'UEFA. Sur la base de la notification des bénéficiaires et du dividende attendu, les montants respectifs ont été réduits à 10% de la réclamation initiale de l'UEFA.

BS 3 – Créances: Divers

TVA récupérable	2 916
Compte courant Euro 2004 SA	1 582
Impôt à la source à récupérer	288
Autres	138

TOTAL 30.06.2006	KEUR	4 924
-------------------------	-------------	--------------

Le montant dû à l'UEFA de la part d'Euro 2004 SA correspond au remboursement de la TVA payée au Portugal. Depuis, ce remboursement a été demandé par Euro 2004 SA et sera payé à l'UEFA en décembre 2006.

BS 4 – Comptes de régularisation actifs

Cette position représente les dépenses déjà payées en 2005/06 pour des coûts relatifs à l'année financière 2006/07.

BS 5 – Projets en cours/Stocks

Euro 2008 SA: coûts organisationnels au 30 juin 2006	12 645
UEFA Media Technologies SA: coûts noms de domaine à l'égard d'EURO 2008	103
Cars de reportage pour UEFA Champions League	1 648
Cadeaux (stocks)	684

TOTAL 30.06.2006	KEUR	15 080
-------------------------	-------------	---------------

Les frais d'organisation d'Euro 2008 SA au 30 juin 2006 n'ont pas été déduits des «produits constatés d'avance de l'EURO 2008» au point BS 16 comme cela sera fait (dans les livres d'Euro 2008 SA), l'année qui suit où le revenu de la vente des billets de l'Euro 2008 est généré, qui débutera au printemps 2007.

Des cars de reportage sont utilisés pour produire les graphiques d'écran lors des matches de l'UEFA Champions League. En achetant ces cars, l'UEFA a pu réaliser d'importantes économies par rapport à un contrat de leasing. Les cars de reportage seront utilisés pour trois saisons supplémentaires, ce qui signifie que l'équivalent sera amorti sur la même période.

**BS 6 – Prêts**

Quatre catégories de prêt ont été accordées:

Crédits de stade à 12 associations membres	2 544
Prêts hypothécaires en faveur des membres du personnel de l'UEFA	1 862
Fondation «Caisse de pension» du personnel de l'UEFA	2 873
Compte de régularisation (géré par TRIANON SA)	63

TOTAL 30.06.2006	KEUR	7 342
-------------------------	-------------	--------------

Des prêts de stade ont été accordés à des associations ne disposant pas d'au moins un stade conforme aux exigences de l'UEFA. Ces facilités de crédit ont été proposées à partir de 1998 jusqu'à l'introduction du programme HatTrick le 1^{er} août 2003. Tous ces prêts seront remboursés pendant la période HatTrick 2004–2008 en réduisant les paiements annuels du programme HatTrick aux associations concernées.

BS 7 – Titres de placement à long terme

Conformément à la politique approuvée par le Comité exécutif, des investissements dans des produits alternatifs prévoyant une protection du capital ont été effectués afin d'améliorer la gestion des actifs. La protection du capital est accordée à l'échéance seulement, ou en cas de remboursement anticipé par l'émetteur.

Des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres du personnel de l'UEFA conformément au règlement spécifique et en respectant les garanties usuelles (p.ex. cédule hypothécaire en faveur de l'UEFA). Bien que le personnel bénéficie d'un taux d'intérêt préférentiel, le rendement de l'UEFA sur ces actifs est plus élevé que les conditions actuelles sur le marché monétaire.

En 2003, l'UEFA a accordé un prêt de CHF 6 millions en faveur de sa propre Fondation de prévoyance afin de lui permettre d'acheter le bâtiment de l'ancien siège de l'UEFA à Berne. Un amortissement annuel de CHF 0,75 million est dû.

Un compte bancaire séparé a été ouvert pour externaliser le versement des salaires des cadres supérieurs (senior management) à Trianon SA. Le solde de ce compte bancaire à la fin de chaque mois est considéré comme une avance de salaire permanente versée par l'UEFA et figure par conséquent sous le poste du bilan «Prêts accordés».

De tels produits alternatifs ne peuvent pas être vendus et achetés sur une base quotidienne, car ils ne sont pas cotés en Bourse. La vente de tels investissements avant la date d'échéance peut se solder par une perte.

Investi dans des produits liés aux parts de 20 sociétés internationales (blue chips)**Comptes de l'UEFA en KEUR**

Acheté à la valeur nominale	KCHF	100 000	
Dans les comptes de l'UEFA (équivalent de la valeur nominale en EUR)			63 843

Investi dans des produits liés à l'indice LIBOR (London Inter-Bank Offered Rate).

Acheté à la valeur nominale	KCHF	200 000	
Dans les comptes de l'UEFA (équivalent de la valeur nominale en EUR)			127 686

Investi dans des produits liés à l'écart entre un Euro «swap» de 10 ans moins un Euro «swap» de deux ans.

Acheté à la valeur nominale	KEUR	32 000	
Dans les comptes de l'UEFA (valeur nominale)			32 000

TOTAL Titres de placement à long terme 30.06.2006	KEUR	223 529
--	-------------	----------------

Valeur du marché de ces investissements au 30 juin 2006	KEUR	210 514
Pour information: intérêts reçus en 2005/06	KEUR	5 528

Annexe aux états financiers consolidés 2005/06

BS 8 – Participations

Cette position correspond à la participation (équivalent à KCHF 50, représentant 20% du capital social) dans TEAM Holding AG.

BS 9 – Informatique: Matériel & Logiciel

BS 10 – Mobilier de bureau/Véhicules

Les mouvements suivants ont été enregistrés:

	Informatique – matériel & logiciel	Mobilier de bureau & véhicules
Solde pour balance au 31.07.2004	0	0
Investissements	6 143	636
Amortissement comptabilisé pour l'année	-6 143	-636

Solde pour balance au 30.06.2005 (KEUR)	0	0
--	----------	----------

Solde initial	0	0
Investissements	7 863	1 138
Différence de change	56	11
Amortissement comptabilisé pour l'année	-7 863	-1 138
Différence de change	-56	-11

Solde pour balance au 30.06.2006 (KEUR)	0	0
--	----------	----------

BS 11 – Terrains & Immeubles

Aucune acquisition et aucun amortissement n'ont été faits depuis l'inauguration de la «Maison du football européen» au cours de l'exercice financier 1999/2000.

	Terrains	Immeubles	Total
Solde de clôture	7 885	42 036	49 921
Amortissement cumulé	-7 885	-42 036	-49 921

Solde pour balance au 30.06.2006 (KEUR)	0	0	0
--	----------	----------	----------

Valeurs de l'assurance-incendie

Immeuble KCHF 52 781 (KEUR 33 697)
Mobilier de bureau, matériel IT KCHF 15 050 (KEUR 9 608)

Le coût historique en francs suisses est:

- KCHF 65 843 pour l'immeuble
- KCHF 12 350 pour le terrain

BS 12 – Dettes – Associations

Comptes courants en faveur des associations	15 873
EURO Pool – selon détail ci-dessous	296 486
Paiements de solidarité de l'UEFA Champions League en faveur des ligues – voir ci-dessous	35 994

TOTAL 30.06.2006	KEUR	348 353
-------------------------	-------------	----------------

↳ Détail de l'EURO Pool

	KCHF	KEUR
Disponible au 1 ^{er} juillet 2005	484 250	312 225
Extourne pour financer les paiements HatTrick 2005/06	-95 450	
Transfert depuis les paiements de solidarité de l'UEFA Champions League 2005/06, KCHF 300 par association	15 600	
Transfert du «bénéfice reporté» de l'EURO 2004 (plus nécessaire pour cofinancer les futures activités de l'UEFA)	60 000	

TOTAL	464 400	296 486
--------------	----------------	----------------

↳ Détail des paiements de solidarité de l'UEFA Champions League en faveur des ligues

	KCHF	KEUR
Solde au 1 ^{er} juillet 2005	57 192	36 875
Disponible en 2005/06 pour les 16 ligues ayant des équipes en UEFA Champions League	42 800	
Disponible en 2005/06 pour les 36 ligues hors équipes en UEFA Champions League	11 617	
Paiements effectués aux ligues en 2005/06	-55 229	

TOTAL	56 380	35 994
--------------	---------------	---------------

Le solde au 30 juin 2006 se réfère à:

	KCHF
• 4 ligues selon leurs quote-parts des saisons précédentes	1 963
• 52 ligues selon leur quote-part 2005/06	54 417

**BS 13 – Dettes – Partenaires liés au Football**

Le montant se réfère aux comptes de projet consolidés de l'UEFA Champions League.

BS 14 – Dettes – Divers

Organisateurs locaux des finales 2006 des compétitions des clubs de l'UEFA (pour les billets)	944
TVA à payer	353
Chèques émis (toujours en attente d'encaissement)	565

TOTAL 30.06.2006	KEUR	1 862
-------------------------	-------------	--------------

BS 15 – Comptes de régularisation passifs

Ce poste reflète des coûts faisant partie de l'exercice financier 2005/06 mais qui ne seront payés que pendant l'exercice 2006/07.

Frais du personnel (charges sociales, provision pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	3 329
(Autres) dépenses constatées d'avance en relation avec le groupe UEFA	4 794
Dépenses constatées d'avance en relation avec l'UEFA Champions League	1 733

TOTAL 30.06.2006	KEUR	9 856
-------------------------	-------------	--------------

BS 16 – Produits constatés d'avance

	KCHF	KEUR
Solde reporté (1 ^{er} juillet 2005)	907	585
Paiements reçus pour EURO 2008	77 568	
Dépenses encourues pour EURO 2008	-7 618	
Transfert des dépenses EURO 2008 comptabilisées en 2003/04 (ex. position au bilan «Projets en cours»)	-252	

TOTAL 30.06.2006	70 605	45 076
-------------------------	---------------	---------------

Ces chiffres n'incluent pas les coûts d'Euro 2008 SA (au total KEUR 12 645), qui ont été inscrits séparément et qui figurent sous la position «Projets en cours» (voir BS 5).

BS 17 – Acomptes reçus de tiers

UEFA Champions League 2005/06 (incl. surplus)	1 204
UEFA Champions League – avance de paiements pour la saison 2006/07	5 128
Finales 2006 des compétitions des clubs de l'UEFA (Coupe UEFA et Super Coupe de l'UEFA – comptes finaux clôturés en 2006/07)	4 521
Autres (incl. UEFA Intertoto Cup)	2 578

TOTAL 30.06.2006	KEUR	13 431
-------------------------	-------------	---------------

BS 18 – Autres Engagements

Amendes – réserve pour le fond d'aide humanitaire	2 375
Fondation du Sport, Nyon (contribution UEFA)	370

TOTAL 30.06.2006	KEUR	2 745
-------------------------	-------------	--------------

Comme l'a décidé le Comité exécutif de l'UEFA en 2000, l'UEFA met à disposition l'argent provenant des sanctions disciplinaires pour des programmes d'aide humanitaire. Le bilan au 30 juin 2006 représente le total déjà reçu, mais réservé pour de futurs projets d'aide humanitaire.

L'UEFA verse un montant annuel de KCHF 350 à la Fondation du Sport de Nyon. Le montant en question apparaît en tant que coût et figure également au bilan sous «Autres engagements». Le comité de cette fondation, au sein duquel l'UEFA est représentée, est habilité à approuver des versements aux fins définies dans les statuts de la fondation. Le versement annuel de l'UEFA est effectué sur une base volontaire et est considéré comme une aide au développement de l'infrastructure sportive à Nyon et environs – infrastructure qui, dans certains cas, peut également être utilisée par l'UEFA. Cette contribution est une marque d'appréciation pour l'hospitalité de la ville de Nyon à l'égard de l'UEFA.

BS 19 – Provisions

Les provisions sont évaluées à chaque date de clôture conformément aux «Principales Méthodes Comptables» (voir paragraphe q).

Est compris dans ce total le solde de EUR 76,6 millions provenant du bénéfice reporté de l'EURO 2004. Au total, CHF 240 millions ont été mis en réserve en 2003/04 pour cofinancer les activités de l'UEFA pendant les trois exercices suivant l'EURO 2004, dont CHF 120 millions (EUR 76,6m) ont été libérés au cours de l'exercice revu:

- la moitié pour cofinancer les activités de l'UEFA en 2005/06; et
- l'autre moitié a été transférée dans l'EURO pool en faveur des associations membres.

Annexe aux états financiers consolidés 2005/06

Mouvements des fonds propres consolidés

BS 20 – Mouvements des fonds propres consolidés

		Capital Association	Bénéfice reporté	Ecart de Conversion	Total
Solde pour balance au 31.07.2004	KEUR	168 166	23 685	-	191 851
Résultat net pour 2004/05		-	21 465	-	21 465
Effet de change		-	-	-1 505	-1 505
Solde pour balance au 30.06.2005	KEUR	168 166	45 150	-1 505	211 811
Résultat net pour 2005/06		-	32 428	-	32 428
Effet de change		-	-	-1 755	-1 755
Solde pour balance au 30.06.2006	KEUR	168 166	77 578	-3 260	242 484





FS 1 – Sociétés dans le périmètre de consolidation

Nom (activité)	Siège	Méthode de consolidation	Capital action	Part détenue	
				30 juin 2006	30 juin 2005
Union des Associations Européennes de Football	Suisse	Intégration globale		Société mère	
UEFA Media Technologies SA (Société de services)	Suisse	Intégration globale	4 000 KCHF	100%	100%
Euro 2008 SA (Société de services)	Suisse	Intégration globale	250 KCHF	100%	100%
Team Holding AG	Suisse	Mise en équivalence (Equity method)	250 KCHF	20%	0%

Modification dans le champ d'application de la consolidation:

- Euro 2008 SA a été inclus dans le périmètre des états financiers consolidés 2004/05 en date du 17 décembre 2004.
- Team Holding AG a été inclus dans le périmètre des états financiers consolidés 2005/06 en date du 30 novembre 2005.

FS 2 – Gestion des risques et activités de couverture

Dans le cours normal de ses affaires, le groupe est exposé aux risques liés aux fluctuations de taux de change des devises. La politique générale du groupe consiste à pratiquer autant que possible une couverture naturelle de ses actifs et passifs. Cependant, si un risque additionnel de fluctuation de taux de change se produit, le groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Risque lié aux devises étrangères

UEFA encourt un risque lié aux devises étrangères principalement dû à ses futures entrées d'argent provenant de la vente des droits de retransmission exprimée dans une devise autre que l'euro, qui est la devise de base pour les sorties d'argent, telles que la distribution aux équipes participantes, les dépenses liées aux événements, les projets de développement et

paiements de solidarité à l'égard des membres des associations, clubs et ligue. La principale devise qui suscite un risque de fluctuation est la livre sterling.

L'UEFA a conclu des contrats à terme ainsi que des options sur devises pour couvrir ce risque de devise étrangère. Ces instruments financiers dérivés sont conclus à la date de la signature des contrats de retransmission, afin de garantir que tous les calculs, dans le respect de la distribution de l'UEFA Champions League, et donc des futurs paiements aux équipes participantes, sont fixés à l'avance et ne sont pas impactés par le risque lié aux fluctuations de devises. La plupart des contrats de couverture ont des maturités allant jusqu'à 24 mois. Les variations de la valeur boursière de ces contrats de couverture ne sont pas pris en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

Rapport du réviseur des comptes consolidés



■ Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Congrès de
l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Lausanne, le 1^{er} décembre 2006

Rapport du réviseur des comptes consolidés

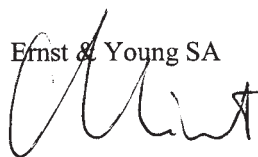
En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de résultats, flux de trésorerie et annexe) de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) pour l'exercice arrêté au 30 juin 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au comité exécutif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)


Claude Heri
Expert-comptable diplômé



Compte de résultats 2005/06 de l'UEFA

29-30 non consolidé (sans UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA)

	EFFECTIF 2004 / 05*	EFFECTIF 2005 / 06
Recettes des droits de retransmission	745 895	795 343
Recettes des droits commerciaux	208 074	272 527
Vente des billets	5 091	6 421
Autres recettes provenant des compétitions	12 109	11 891
Revenus externes (non football)	42 492	882
Produits de prestations en nature alloués	282	1 762
TOTAL RECETTES	1 013 943	1 088 826
Distribution aux Equipes participantes	-678 451	-699 901
Dépenses directes liées aux événements	-101 013	-72 650
Commercialisation des droits	-1 367	-21 647
Dépenses liées à l'Hospitality	0	-3 425
Production TV	0	-9 446
Production Web & Solutions informatiques	-12 110	-158
Arbitres & Délégués	-26 675	-27 101
Ajustement périodique	3 483	-70 021
Transactions internes	-17 650	-40 534
Charges de prestations en nature allouées	-1 982	-1 762
Total dépenses liées aux événements	-835 765	-946 645
RESULTAT BRUT	178 178	142 181
Salaires & Charges sociales	-30 715	-35 825
Frais de personnel divers	-1 139	-1 548
Total frais de personnel	-31 854	-37 373
Voyages, Hôtel & Indemnités journalières	-13 283	-15 993
Frais de Consultants & Intérimaires	-8 227	-10 492
Relations publiques & Marketing	-10 075	-11 676
Frais de fonctionnement	-4 352	-3 720
Loyer, entretien des bâtiments et sécurité	-2 358	-2 609
Total dépenses diverses	-38 295	-44 490
RESULTAT D'EXPLOITATION	108 029	60 318
Résultat financier	22 435	27 216
Charges et Produits extraordinaires & Impôts	-307	-84
Constitution de provisions	-5 150	-66 761
Utilisation de provisions & EURO Pool	116 439	222 311
Total charges & produits hors exploitation	133 417	182 682
Solidarité	-89 917	-90 297
Programme HatTrick	-109 236	-95 343
Contributions & Donations	-7 790	-5 166
Développement & Projets d'aide	-1 493	-893
Total paiements de solidarité	-208 436	-191 699
RESULTAT NET	33 010	51 301

Tous les montants sont en 1 000 CHF (KCHF)

(*11 mois)

Bilan de l'UEFA au 30.06.2006

non consolidé (sans UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA)

	30.06.2005		30.06.2006	
Caisse & Compte de chèques postaux	182		183	
Banque: Comptes courants	5 695		7 681	
Banque: Placements au jour le jour	53 629		41 684	
Banque: Placements à terme fixe	856 582		725 428	
Titres en portefeuille	12 858		12 256	
Trésorerie et équivalents	928 946	72.3%	787 232	65.0%
Créances: Associations	1 003		1 395	
Créances: Partenaires liés au Football	10 649		19 514	
Créances: Euro 2008 SA	4 207		19 491	
Créances: Divers	9 299		7 034	
Comptes de régularisation actifs	4 391		7 447	
Acomptes aux fournisseurs	114		229	
Projets en cours / Stocks	4 835		3 652	
Autres Actifs circulants	34 498	2.7%	58 762	4.8%
Total des Actifs circulants	963 444	75.0%	845 994	69.8%
Prêts	15 171		11 501	
Prêts: Euro 2008 SA	1 075		0	
Titres de placement à long terme	300 000		350 123	
Participations: Groupe	4 250		4 250	
Participations: autres	0		50	
Actifs Financiers	320 496	25.0%	365 924	30.2%
Autres Actifs immobilisés	0	0.0%	0	0.0%
Total des Actifs immobilisés	320 496	25.0%	365 924	30.2%
TOTAL DE L'ACTIF	1 283 940	100%	1 211 918	100%
Dettes: Fournisseurs	12 995		10 990	
Dettes: Associations	601 448		545 642	
Dettes: Partenaires liés au Football	667		2 557	
Dettes: UEFA Media Technologies SA	5 360		9 989	
Dettes: Divers	1 931		2 916	
Comptes de régularisation passifs	8 409		12 332	
Produits constatés d'avance	907		70 605	
Acomptes reçus de tiers	47 308		21 037	
Fonds Étrangers à court terme	679 025	52.9%	676 068	55.8%
Autres Engagements	5 476		4 300	
Provisions	270 927		151 737	
Autres Engagements & Provisions	276 403	21.5%	156 037	12.9%
Total des Fonds Étrangers	955 428	74.4%	832 105	68.7%
Capital	259 021		259 021	
Bénéfice reporté	36 481		69 491	
Résultat net	33 010		51 301	
Total du Capital de l'UEFA	328 512	25.6%	379 813	31.3%
TOTAL DU PASSIF	1 283 940	100%	1 211 918	100%

Tous les montants sont en 1 000 CHF (KCHF)



Annexe aux états financiers de l'UEFA

31-32 Tous les montants sont en 1 000 CHF (KCHF)

Responsabilité solidaire

L'association est membre du groupe TVA UEFA en matière de taxe sur la valeur ajoutée en Suisse et est de ce fait conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de l'Administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des membres de ce groupe.

	30.06.2005	30.06.2006
Valeurs de l'assurance-incendie		
Immeuble (Maison du football européen)	52 781	52 781
Mobilier de bureau, matériel informatique	14 308	15 050
Participations significatives		
UEFA Media Technologies SA, Nyon	100%	100%
Euro 2008 SA, Nyon	100%	100%
TEAM Holding AG, Lucerne	0%	20%
<i>Informations additionnelles</i>		
<i>Détails concernant le poste «Résultat financier»</i>		
Intérêts créditeurs et résultat d'investissements alternatifs	14 952	22 253
Gains de change réalisés	561	3 338
Gains de change non réalisés	4 421	1 216
Pertes de change réalisées	-627	-289
Pertes de change non réalisées	-1 732	0
Gains de change réalisés UEFA Champions League	1 929	698
Dividendes EURO 2004 SA	2 931	0
Total du Résultat financier	22 435	27 216

Dépréciation

Un montant de KCHF 320 (KCHF 10 045 pour l'exercice 2004/2005) représentant la dépréciation des immobilisations est inclus sous le poste «Loyer, entretien des bâtiments et sécurité».

Rapport de l'organe de révision



■ Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Congrès de
l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Lausanne, le 3 novembre 2006

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) pour l'exercice arrêté au 30 juin 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité exécutif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
Expert-comptable diplômé
(Responsable du mandat)

Claude Heri
Expert-comptable diplômé



As reported in previous CEO annual reports, UEFA has introduced a cost accounting system with the aim of providing the controller with more accurate data and ultimately ending up with an information system that fully meets UEFA's needs. Every transaction is entered in UEFA's books on three dimensions, namely:

1st dimension – by nature

- This serves as the basis for the official UEFA consolidated income statement, as approved by the external auditors (see page 6).

**2nd dimension – by cost centre
(UEFA division and/or unit)**

- This serves mainly an internal purpose as it allocates budget responsibility per division and/or unit and allows monitoring.

**3rd dimension – by competition and cost driver
(e.g. events)**

- As a complement to the official "by nature" statement of accounts, it is useful to break the result down by competition and cost driver. The evolution over the years is considered to be useful information for the stakeholders.

On the opposite page, UEFA shows the net results elaborated and based on the third dimension. Total revenue, total expenditure and, obviously, UEFA's net result for 2005/06 can therefore be broken down into subtotals per competition and cost driver. For the purpose of comparison with the previous financial year, the 2004/05 net result is published in a separate column.

These key figures speak for themselves, as they translate UEFA's activities into figures. As is also the case for all other figures published in UEFA's financial report, each is the total of several subtotals. For example, the UEFA Champions League total can be split into group matches and the final, and the details concerning each UEFA committee and panel can also be monitored individually.

In conclusion, the 21 key figures published consist of 250 individual figures, all from the competition and cost driver perspective on the third dimension.

By including the 2005/06 **revenue** and **expenses** totals for each competition and cost driver, UEFA is also showing to what extent the main sources of income contribute to UEFA's continued financial success story.

It should be noted, however, that no UEFA administration expenses (such as personnel and general administrative costs) are allocated to these results by competition and cost driver. The total of these non-allocated cost appears on a separate line as "UEFA administration expenses".

As in the past, only transactions related directly and exclusively to one particular competition or cost driver are included in the results calculated on the third dimension and published in this report.

Net Result by Competition / Cost Driver 2005/06

	ACTUAL 2004 / 05*	ACTUAL 2005 / 06	REVENUE 2005 / 06	EXPENSES 2005 / 06
EURO Final Round	26 530	1 304	53 582	-52 278
UEFA Champions League	35 844	36 205	608 940	-572 735
UEFA Cup	3 566	4 868	17 988	-13 120
UEFA Super Cup	-2 084	-106	4 123	-4 229
UEFA European Under-21 Championship	-1 691	1 690	8 086	-6 396
Result Top Competitions	62 165	43 961	692 719	-648 758
Youth Competitions	-2 532	-3 144	44	-3 188
Women's Competitions	-2 130	-3 559	9	-3 568
UEFA Intertoto Cup	-1 518	-1 683	2 581	-4 264
Futsal Competitions	-849	-538	0	- 538
Other Competitions	41	700	1 333	- 633
Result Non-top Competitions	-6 988	-8 224	3 967	-12 191
Result UEFA Competitions	55 177	35 737	696 686	-660 949
Projects	-10 254	-14 303	503	-14 806
Media Technologies	3 063	409	409	0
Institutional & Disciplinary Proceedings	-7 056	-6 110	5 307	-11 417
Events	-2 136	-2 929	0	-2 929
Football Development & Education	-3 051	-3 489	0	-3 489
Committees & Panels	-1 423	-1 535	0	-1 535
Total Other UEFA Activities	-20 857	-27 957	6 219	-34 176
HatTrick Scheme	-71 763	-62 262	0	-62 262
UEFA Administration Expenses	-24 065	-27 408	163	-27 571
Asset Management	11 304	15 615	15 808	-193
Provisions	71 669	98 703	98 703	0
NET RESULT	21 465	32 428	817 580	-785 152

All amounts in 1 000 EUR (KEUR)

(*11 months)



The UEFA Champions League was played according to the same format as the previous season, involving 32 teams, with one group stage consisting of 96 matches, followed by 29 knock-out matches (first knock-out round, quarter-finals, semi-finals and final), i.e. a total of 125 matches and 13 match days.

Out of the **gross revenue of CHF 943 million** (EUR 607m):

- **CHF 678.6 million** (EUR 437.1m) was earmarked **for the 32 UEFA Champions League clubs**;
- **solidarity payments** amounting to **CHF 90.3 million** (EUR 58.1m) were made.

The proven revenue distribution system for this gross revenue was retained, resulting in payments in favour of the different stakeholders as detailed on this and the next three pages. It should be noted that the contracts for this 14th edition of the UEFA Champions League – and consequently the payments – were made in Swiss francs.

2006/07 is not only the first season in a new three-year contractual cycle – it will also be marked by the fact that the euro will replace the Swiss franc as the UEFA Champions League (project account) currency.

Distribution to the 32 UEFA Champions League clubs

Fifty years after the first European Champion Clubs' Cup final, this year's UEFA Champions League final in Paris saw Barcelona beat Arsenal.

The London club nevertheless received more income from the competition than their Catalan rivals because of the greater value of the English TV market.

The following elements of the revenue distribution system were applied:

- Each participating club received a fixed sum of CHF 2.5 million as a starting premium, plus CHF 578 125 from the surplus of revenue generated compared with the sum initially budgeted.
- Each club received CHF 500 000 for each group match played, i.e. CHF 3 million in total.
- Clubs received CHF 500 000 for a win and CHF 250 000 for a draw in the group stage. None of the participants received the maximum of CHF 3 million.
- Qualification for the first knock-out round was worth CHF 2.5 million, while each quarter-finalist received

an additional CHF 3 million. The semi-finalists each received a further CHF 4 million. Finally, Barcelona were awarded CHF 10 million for winning the final and the runners-up took home CHF 6 million.

- The participants also received a share of the revenue based on the value of their national TV market. In the case of associations represented by more than one club, this share varied according to the clubs' domestic league rankings in 2004/05 and the number of matches played in this season's UEFA Champions League.

Details of these payments per club are given on page 38 of this financial report.

NB: Both finalists also received a share of the gate receipts. For all other matches, the home club kept all the gate receipts.

UEFA Champions League 2005/06

Solidarity payments

As in previous years, while about three-quarters of the competition revenue was paid to the participating clubs, solidarity payments were also made to benefit European football as a whole. These payments included:

CHF 20.28 million (EUR 13m) for the clubs:

- CHF 80 000 per round for each club eliminated in the UEFA Champions League qualifying rounds;
- CHF 80 000 per round for each club eliminated in the qualifying competition or first round of the UEFA Cup;
- An additional CHF 150 000 for each domestic champion which failed to qualify for the UEFA Champions League group stage.

CHF 54.42 million (EUR 35m) paid to the leagues (or to the association, if there is no league) for distribution to their clubs to further develop youth football in those clubs that did not qualify for the UEFA Champions League:

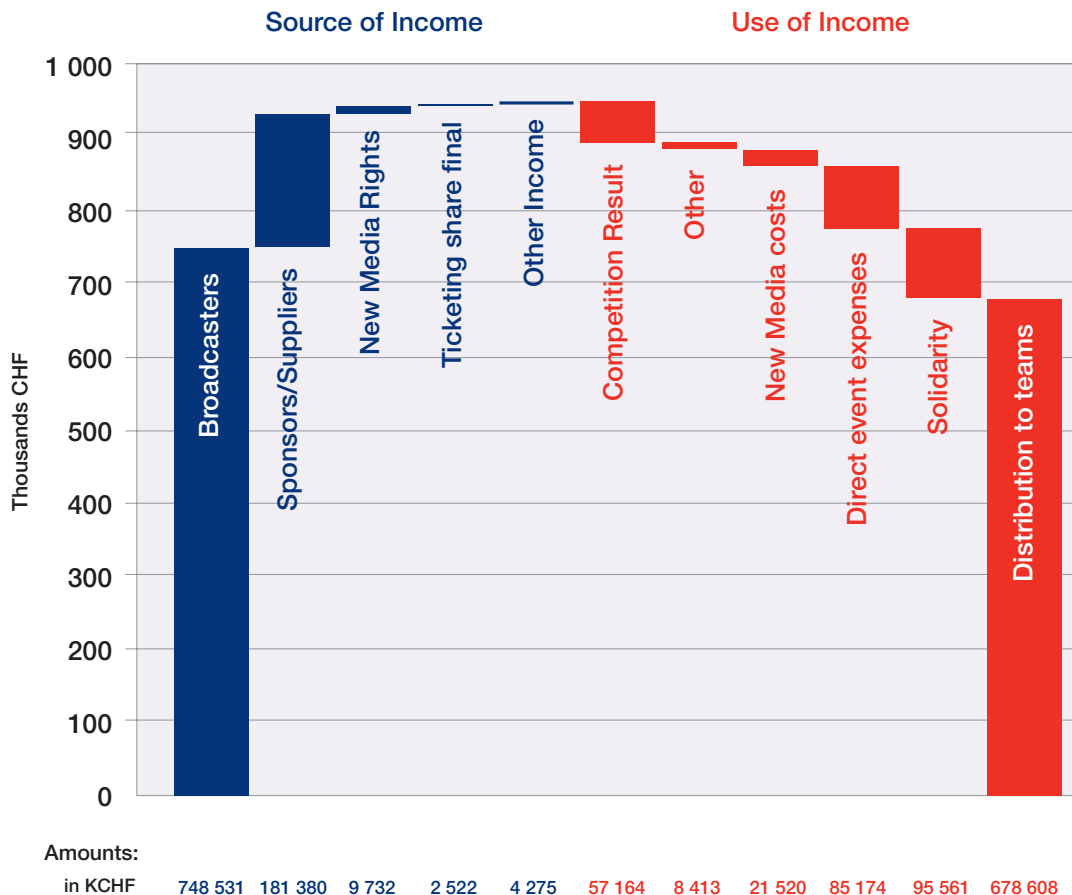
- CHF 42.8 million (EUR 27.5m) to the 16 leagues represented by one or more clubs in the 2005/06 Champions League;
- CHF 11.62 million (EUR 7.5m) to the other 36 leagues.

Reference is also made to the section “Money Flow in European Football” on page 39 of this report.

A further **CHF 15.6 million (EUR 10m)** was transferred to the **EURO pool**.

NB: Another **CHF 5.26 million (EUR 3.38m)** was paid out to the associations. CHF 8 000 per home club match was also made available to compensate for the expenses related to match officials that the association had to assume for these matches.

Details of UEFA Champions League 2005/06





		Gross Income	Share European Football	Share 32 UCL Teams
Revenue (generated by contracts)				
- Television Europe		704 632		
- Television Overseas		43 899		
- Sponsors / Suppliers		181 380		
- New Media Rights		9 732		
- Other income (incl. licensing, currency exchange gains)		3 574		
TOTAL REVENUE (for distribution)		943 217		
Distribution up to:	25% / 75%	800 000	200 000	600 000
Distribution in excess of KCHF 800 000	18% / 82%	133 485	24 027	109 458
Distribution of New Media Rights	50% / 50%	9 732	4 866	4 866
			228 893	714 324
Share in favour of 16 leagues of the 32 UCL teams:				
5% of the "Share 32 UCL Teams"				-35 716
to be credited to "Share European Football" (distributed through UEFA, incl. in "Solidarity payments" below)			35 716	
				437 134
AVAILABLE FOR DISTRIBUTION (in accordance with the Regulations, paragraphs 24.05 & 24.06)				
SHARE EUROPEAN FOOTBALL (GROSS)			264 609	678 608
Direct event expenses (incl. agency commission)			-85 174	
Sub-total			179 435	
Solidarity payments to:				
- 16 leagues of the 32 UCL teams		-42 800		
- 36 other leagues		-11 617		
- UEFA member associations (CHF 300 000 each transferred to the EURO Pool)		-15 600		
- Teams eliminated in UCL qualifying round and UEFA Cup		-20 280		
			58 079	-90 297
Match officials:				
- Referees		-3 400		
- Delegates, Venue Directors and Doping Control costs		-2 377		
- UEFA member associations (CHF 8 000 per club/match)		-5 264		
			-11 041	
Host of the UCL final (French FA)				-2 003
Allocated UEFA New Media costs				-21 520
Other UCL event expenses				-633
UEFA ticketing share UCL final, Paris				2 522
Other income (incl. interest)				701
			36 205	
Competition result				57 164

This competition result does not include UEFA Administration expenses (e.g. personnel costs, tendering expenses, etc.)

To enable a comparison with figures published in KEUR, some equivalent amounts in KEUR are illustrated here

All amounts in KCHF

UEFA Champions League 2005/06

UEFA CHAMPIONS LEAGUE 2005/06: Distribution

TEAMS	GROUP MATCHES				Market Pool incl. additional	FINAL PHASE				TOTAL KCHF
	participation bonus	additional participation bonus	match bonus	performance bonus		1st knock-out round	Quarter- finals	Semi-finals	Final	
Group A										
Juventus FC	2 500	578.12	3 000	2 500	15 382	2 500	3 000			29 460.12
SK Rapid Wien	2 500	578.12	3 000	0	1 886					7 964.12
FC Bayern München	2 500	578.12	3 000	2 250	20 276	2 500				31 104.12
Club Brugge KV	2 500	578.12	3 000	1 250	2 041					9 369.12
Group B										
FC Thun	2 500	578.12	3 000	750	2 192					9 020.12
AC Sparta Praha	2 500	578.12	3 000	500	204					6 782.12
AFC Ajax	2 500	578.12	3 000	2 000	6 409	2 500				16 987.12
Arsenal FC	2 500	578.12	3 000	2 750	29 999	2 500	3 000	4 000	6 000	54 327.12
Group C										
FC Barcelona	2 500	578.12	3 000	2 750	20 733	2 500	3 000	4 000	10 000	49 061.12
Udinese Calcio	2 500	578.12	3 000	1 250	7 141					14 469.12
Panathinaikos FC	2 500	578.12	3 000	750	4 257					11 085.12
Werder Bremen	2 500	578.12	3 000	1 250	14 046	2 500				23 874.12
Group D										
LOSC Lille Métropole	2 500	578.12	3 000	1 250	17 667					24 995.12
Villarreal CF	2 500	578.12	3 000	2 000	12 940	2 500	3 000	4 000		30 518.12
Manchester United FC	2 500	578.12	3 000	1 250	14 361					21 689.12
SL Benfica	2 500	578.12	3 000	1 500	1 753	2 500	3 000			14 831.12
Group E										
FC Schalke 04	2 500	578.12	3 000	1 500	15 519					23 097.12
AC Milan	2 500	578.12	3 000	2 000	14 284	2 500	3 000	4 000		31 862.12
Fenerbahçe SK	2 500	578.12	3 000	750	6 182					13 010.12
PSV Eindhoven	2 500	578.12	3 000	1 750	7 083	2 500				17 411.12
Group F										
Rosenborg BK	2 500	578.12	3 000	750	3 620					10 448.12
Olympique Lyonnais	2 500	578.12	3 000	2 750	25 162	2 500	3 000			39 490.12
Real Madrid CF	2 500	578.12	3 000	1 750	14 282	2 500				24 610.12
Olympiacos CFP	2 500	578.12	3 000	750	4 705					11 533.12
Group G										
Liverpool FC	2 500	578.12	3 000	2 250	16 914	2 500				27 742.12
Chelsea FC	2 500	578.12	3 000	2 000	28 084	2 500				38 662.12
RSC Anderlecht	2 500	578.12	3 000	500	1 847					8 425.12
Real Betis Balompíe	2 500	578.12	3 000	1 250	8 591					15 919.12
Group H										
FC Internazionale Milano	2 500	578.12	3 000	2 250	9 583	2 500	3 000			23 411.12
Rangers FC	2 500	578.12	3 000	1 500	9 928	2 500				20 006.12
FC Porto	2 500	578.12	3 000	1 000	1 231					8 309.12
FC Artmedia Bratislava	2 500	578.12	3 000	1 250	198					7 526.12
TOTAL	80 000	18 500	96 000	48 000	338 500	40 000	24 000	16 000	16 000	677 000
Balance in favour of the 32 teams (each team received KCHF 50.25)										1 608
TOTAL IN FAVOUR OF 32 UCL TEAMS										678 608
										in KCHF

Equivalent
KEUR 437 134

All amounts in 1 000 CHF (KCHF)



UCL Distribution			Country	HatTrick Yearly Solidarity Payments				UCUP Revenue
32 UCL Teams	52 Leagues	Clubs eliminated		Fixed amount	Incentive Club Licensing	Incentive non-top competition	Total payment 2005/06	Levies ticket sales & TV contracts
	Solidarity							
	292	470	ALBANIA	500	300	235	1 035	
	273	230	ANDORRA	500	280	205	985	
8 014	273	470	ARMENIA	500	290	275	1 065	
	853	400	AUSTRIA	500	300	305	1 105	
	273	470	AZERBAIJAN	500	270	300	1 070	
	277	550	BELARUS	500	300	330	1 130	
17 895	1 064	240	BELGIUM	500	300	*355	1 155	102
	285	550	BOSNIA-HERZEGOVINA	500	300	330	1 130	
	312	310	BULGARIA	500	300	300	1 100	303
	312	390	CROATIA	500	300	330	1 130	
6 832	323	870	CYPRUS	500	300	260	1 060	
	676	240	CZECH REPUBLIC	500	300	330	1 130	
142 621	770	630	DENMARK	500	300	305	1 105	97
	9 397	160	ENGLAND	500	300	330	1 130	
	273	390	ESTONIA	500	300	305	1 105	
	273	470	FAROE ISLANDS	500	300	245	1 045	
64 586	340	710	FINLAND	500	300	330	1 130	747
	4 504	80	FRANCE	500	300	330	1 130	
78 226	285	470	GEORGIA	500	300	275	1 075	2 250
	5 242	320	GERMANY	500	300	330	1 130	
22 719	1 597	240	GREECE	500	300	330	1 130	88
	346	550	HUNGARY	500	300	330	1 130	
	282	470	ICELAND	500	300	305	1 105	
	349	390	ISRAEL	500	300	305	1 105	
99 403	4 879	0	ITALY	500	300	330	1 130	878
	276	230	KAZAKHSTAN	500	230	330	1 060	
	273	470	LATVIA	500	280	275	1 055	
	273	160	LIECHTENSTEIN	500	270	180	950	
	273	470	LITHUANIA	500	300	300	1 100	
	273	470	LUXEMBOURG	500	300	210	1 010	
	280	630	FYR. MACEDONIA	500	300	300	1 100	
	290	390	MALTA	500	300	240	1 040	
34 499	273	550	MOLDOVA	500	280	330	1 110	301
	2 074	160	NETHERLANDS	500	300	330	1 130	
	273	470	NORTHERN IRELAND	500	250	275	1 025	
	1 035	400	NORWAY	500	300	305	1 105	
10 499	460	630	POLAND	500	300	330	1 130	108
	968	320	PORTUGAL	500	300	330	1 130	
23 241	383	630	REPUBLIC OF IRELAND	500	300	305	1 105	
	351	150	ROMANIA	500	300	330	1 130	
	494	310	RUSSIA	500	300	330	1 130	309
	273	230	SAN MARINO	500	300	210	1 010	
20 057	1 699	240	SCOTLAND	500	300	305	1 105	
	302	550	SERBIA & MONTENEGRO	500	300	330	1 130	
7 576	675	240	SLOVAKIA	500	300	330	1 130	3
	282	550	SLOVENIA	500	300	330	1 130	
120 309	5 947	80	SPAIN	500	300	330	1 130	182
	450	470	SWEDEN	500	300	305	1 105	
9 070	885	310	SWITZERLAND	500	300	305	1 105	553
	1 305	160	TURKEY	500	300	210	1 010	
13 061	327	390	UKRAINE	500	300	330	1 130	90
	273	550	WALES	500	300	305	1 105	
678 608	54 417	20 280	TOTAL IN KCHF	26 000	15 350	15 595	56 945	8 556
437 134	34 961	13 096	TOTAL IN KEUR (equivalent)	16 734	9 879	10 036	36 649	5 475
Details see page 38	*An additional KCHF 25 was made available for the title-holder's participation in a competition as well as the national champion						According to IS 27	

The flow of money in European football

The chart on the left shows UEFA's payments in favour of associations, leagues and clubs and is structured as follows:

The three columns highlighted in blue refer to the UEFA Champions League and show:

- the amounts paid out to the 32 UEFA Champions League teams, i.e. the total by association;
- the funds made available to the leagues of UEFA member associations to be used to develop youth football at club level;
- the solidarity payments made to clubs which failed to qualify for the group stage of the UEFA Champions League or the UEFA Cup: CHF 80 000 per round played and an additional CHF 150 000 for each domestic champion.

The four columns highlighted in green indicate the yearly HatTrick solidarity payments made to the associations:

- a fixed annual amount of CHF 500 000;
- an incentive of up to CHF 300 000 to further develop the club licensing scheme in the associations
- an incentive of up to CHF 330 000 for participation in UEFA's non-top competitions

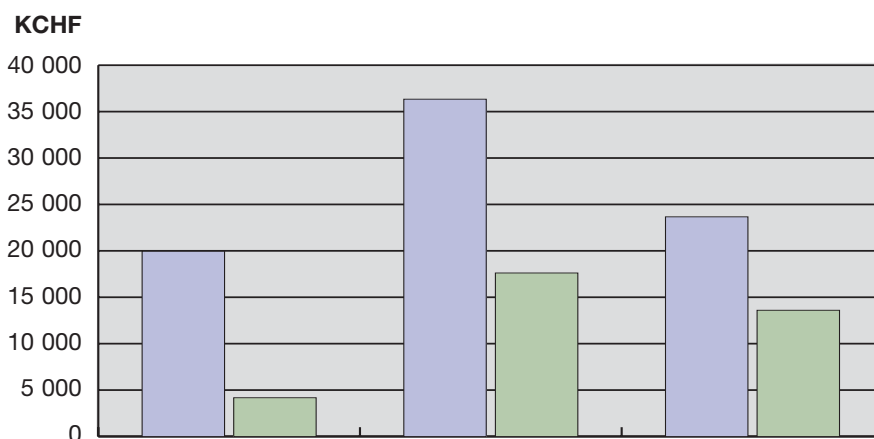
The HatTrick scheme is more than the yearly solidarity payments. Over the four-year period between EURO 2004 and EURO 2008, each association is due to receive:

- CHF 2.5 million to further develop the football infrastructure in its territory, and
- up to CHF 1 million to build mini-pitches.

As these contributions are available once over a four-year period, it does not make sense to include the payments made during the year under review in the chart on the opposite page, given that it only shows 2005/06 payments.

The table below, however, shows the total HatTrick payments made to UEFA's member associations over the years to develop infrastructure and build mini-pitches.

- Finally, the column highlighted in **yellow** shows the revenue generated by UEFA in the form of levies from ticket sales and television contracts. Only clubs of 21 associations were concerned, namely those that qualified for the group stage of the UEFA Cup.



	2003/04	2004/05	2005/06
Investment Programme	19 946	36 338	23 664
Mini Pitches	4 175	17 614	13 597
Total	24 121	53 952	37 261

UEFA
Route de Genève 46
CH-1260 Nyon 2
Suisse
Téléphone +41 848 00 27 27
Téléfax +41 848 01 27 27
uefa.com

Union des associations
européennes de football

